



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 janvier 2021

Original : français

Lettre datée du 13 janvier 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Soudan

Le Groupe d'experts sur le Soudan a l'honneur de communiquer ci-joint, conformément au paragraphe 2 de la résolution [2508 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité, le rapport final sur ses travaux.

Ce rapport a été remis le 24 décembre 2020 au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1591 \(2005\)](#) concernant le Soudan, qui l'a examiné le 11 janvier 2021.

Le Groupe d'experts vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Coordonnateur
du Groupe d'experts sur le Soudan
(*Signé*) Thomas Bifwoli **Wanjala**

(*Signé*) Priscilla **Ciesay**
Experte

(*Signé*) Vincent **Darracq**
Expert

(*Signé*) Nikolai **Dobronravin**
Expert

(*Signé*) Rajeev **Yadav**
Expert



Rapport final du Groupe d'experts sur le Soudan

Résumé

Le Gouvernement soudanais et plusieurs grands mouvements armés darfouriens ont signé en octobre 2020 l'Accord de paix de Djouba, qui représente un vrai pas en avant dans le processus de paix au Darfour. Après la signature de l'Accord, les dirigeants et les composantes politiques des mouvements ont commencé à retourner dans le pays et à travailler avec le Gouvernement soudanais sur les premières mesures de mise en œuvre.

L'application de l'Accord sera compliquée par le manque de ressources financières, ainsi que par les divergences entre les différents acteurs de la transition politique au Soudan. D'autres problèmes majeurs subsistent, notamment le rejet de l'Accord par l'Armée de libération du Soudan-Abdul Wahid (ALS-AW), seul mouvement armé à exercer son contrôle sur une zone étendue au Darfour, ainsi que par certains acteurs clés, tels que les principales organisations de personnes déplacées. L'application des dispositifs de sécurité sera une autre question délicate, qui risque de compromettre l'avenir de l'Accord et la stabilité au Darfour si elle n'est pas traitée de façon adéquate.

De manière générale, la situation dans la région est restée propice au processus de paix, bien qu'extrêmement précaire. Les États de la région ont facilité ou autrement appuyé les négociations menées à Djouba. Cela étant, le conflit et l'impasse qui caractérisent la situation en Libye et la montée de la violence que l'on vient d'observer en Éthiopie, en particulier, témoignent de la fragilité de la plupart des États voisins, qui risque de saper la paix et la stabilité au Darfour et dans la région.

Au Darfour, l'ALS-AW a accru ses capacités dans le Jebel Marra en recrutant de nouveaux combattants et en achetant des armes grâce à de nouvelles recettes tirées de l'extraction de l'or. Il y a eu relativement peu d'affrontements entre les forces de sécurité et ce mouvement, mais celui-ci a été déchiré par les luttes intestines, qui ont entraîné le déplacement d'au moins 20 000 civils et donné lieu à de nombreuses atteintes aux droits humains. Les partisans de Musa Hilal Abdalla Alnsiem, qui est inscrit sur la Liste relative aux sanctions (numéro de référence permanent SDi.002), étaient de plus en plus mécontents de la détention de leur chef, et certains d'entre eux sont passés à l'action militaire dans le Jebel Marra et en Libye. Récemment, les groupes signataires de l'Accord ont recruté au Darfour un grand nombre de personnes, y compris des enfants, en prévision de la mise en place des dispositifs de sécurité.

La plupart des groupes rebelles darfouriens ont renforcé leur présence en Libye, où ils ont participé très activement à des opérations militaires majeures de l'Armée nationale libyenne, notamment à Tripoli et à Syrte. Ils se sont considérablement développés pendant la période considérée, ayant procédé à des recrutements à grande échelle et obtenu du matériel. Ils ont également établi des relations suivies avec des dirigeants de haut niveau de l'Armée nationale libyenne, ainsi que des relations directes avec certains de leurs soutiens étrangers. Malgré la signature de l'Accord, les informations recueillies par le Groupe d'experts indiquent que ces mouvements maintiendront pour l'instant des contingents considérables en Libye.

Du point de vue du droit international humanitaire, la situation générale ne s'est pas améliorée pendant la période considérée. Aussi bien l'ampleur que la fréquence des affrontements intercommunautaires et des attaques contre les civils qui les accompagnent ont augmenté très nettement, en particulier dans le Darfour méridional

et le Darfour occidental. La capacité du Gouvernement soudanais à prévenir ou à faire cesser ces violences s'est avérée limitée, surtout dans les zones rurales, où les forces de police sont souvent dépassées en nombre et en puissance par les groupes armés tribaux locaux. Les éléments armés des populations nomades ont également continué d'attaquer des personnes déplacées et des agriculteurs qui tentaient de regagner leurs terres. La situation des personnes déplacées est restée inchangée, en l'absence de politiques et d'initiatives gouvernementales complètes en faveur de ces personnes, notamment pour ce qui est de l'occupation des terres et du désarmement des civils. Le Gouvernement a élaboré un plan national aux fins de la protection des civils après le retrait de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2020/429, annexe), mais des incertitudes demeurent quant à la capacité et aux moyens dont il dispose pour le mettre en œuvre.

Les violences sexuelles et fondées sur le genre restaient endémiques au Darfour. Aucune mesure n'a été prise dans ce domaine, bien que l'on puisse voir un progrès dans le fait que les nouvelles autorités soudanaises soient de plus en plus conscientes du problème. De telles violences continuent d'être commises quotidiennement – tout particulièrement contre des femmes et des filles qui mènent des activités de subsistance – par différents auteurs, notamment des membres des forces de sécurité, des membres armés de populations nomades et certains combattants de l'ALS-AW.

Pendant la période considérée, le Gouvernement soudanais a continué de transférer des armes et d'autres types de matériel militaire au Darfour, en violation de l'embargo sur les armes. Depuis la mise en place de l'embargo, le Gouvernement n'a soumis aucune demande ni notification de dérogation au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan. Pour sa part, l'Armée nationale libyenne et ses partisans ont fourni aux groupes armés en Libye un nombre considérable de véhicules militaires et d'armes, en violation de l'embargo. Les mouvements illicites d'armes à destination et en provenance du Darfour se sont poursuivis à la faveur de la porosité des frontières et de la facilité d'accès aux armes de petit calibre au Darfour et ailleurs dans la région, ce qui compromet la sécurité et la stabilité au Darfour et dans les pays voisins, en particulier dans l'est du Tchad, dans le nord-est de la République centrafricaine et en Libye.

L'application de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs a continué de poser des difficultés en raison du manque de coopération du Gouvernement soudanais et des gouvernements des autres pays de la région.

En Libye, les activités des mercenaires qui soutiennent l'Armée nationale libyenne ont été la principale source de financement des groupes armés darfouriens, dont certains tiraient également des recettes d'activités criminelles comme le trafic de drogue et le trafic de migrants. Au Darfour, la mine d'or de Torroye, dans le Jebel Marra, représente une nouvelle source de fonds majeure pour l'ALS-AW. Maintenant qu'ils retournent au Soudan, certains groupes signataires de l'Accord de paix de Djouba prévoient de mener des activités d'extraction d'or au Darfour pour financer leurs activités, ce qui est susceptible d'intensifier la compétition dont font l'objet les ressources minières à l'échelle locale.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	6
II. Processus de paix	6
A. Aperçu : l'Accord de paix de Djouba	6
B. Le contexte national et son impact sur le Darfour	7
III. Dynamique régionale	8
A. Vue d'ensemble	8
B. Union africaine	8
C. Soudan du Sud	9
D. République centrafricaine	9
E. Libye	9
F. Tchad	10
G. Égypte	10
H. Éthiopie	10
I. Émirats arabes unis	11
J. Qatar	11
IV. Le Darfour après la signature de l'Accord de paix de Djouba : risques et enjeux	11
A. Enjeux politiques et économiques	11
B. Faiblesses et risques	12
V. Groupes armés darfouriens présents au Darfour	14
A. Armée de libération du Soudan-Abdul Wahid	14
B. Musa Hilal et le Conseil soudanais de l'éveil révolutionnaire	17
C. Recrutement par les groupes signataires de l'Accord de paix de Djouba	18
VI. Groupes armés darfouriens présents en Libye	18
A. Opérations militaires	19
B. Capacités	20
C. Coopération avec l'Armée nationale libyenne	24
D. Coopération avec les soutiens étrangers de l'Armée nationale libyenne	25
E. Allégations concernant la présence des Forces d'appui rapide en Libye	26
F. Après l'Accord de paix de Djouba : rester ou partir	26
VII. Groupes armés darfouriens au Soudan du Sud	27
VIII. Droit international humanitaire et droits humains	28
A. Vue d'ensemble	28
B. Protection des civils	28
C. Violence sexuelle et fondée sur le genre	29

D.	Violations et atteintes contre des enfants	30
E.	Répression des sit-in	31
F.	Violations des droits humains par les forces de sécurité gouvernementales	32
G.	Violations des droits humains par l'Armée de libération du Soudan-Abdul Wahid	33
H.	Situation des personnes déplacées	34
I.	Violence intercommunautaire	35
J.	Justice et principe de responsabilité	37
IX.	Armes et contrôle des frontières	38
A.	Embargo sur les armes	38
B.	Collecte d'armes	40
C.	Contrôle aux frontières	41
X.	Interdiction de voyager et gel des avoirs	42
A.	Application par les États Membres	42
B.	Application par le Gouvernement soudanais	42
C.	Enquêtes en cours concernant l'interdiction de voyager	43
XI.	Financement de groupes armés	43
A.	L'ALS-AW au Darfour	43
B.	Groupes armés présents au Soudan du Sud	45
C.	Groupes armés présents en Libye	46
D.	Projets des groupes signataires de l'Accord de paix de Djouba	46
XII.	Recommandations	47
Annexes*	50

* Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original et ne sont pas revues par les services d'édition.

I. Introduction

1. Le 11 février 2020, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution [2508 \(2020\)](#), dans laquelle il a notamment chargé le Groupe d'experts sur le Soudan de soumettre au Comité créé par la résolution [1591 \(2005\)](#) concernant le Soudan un rapport final sur ses activités au plus tard le 13 janvier 2021. Dans le présent rapport, le Groupe d'experts présente les constatations qu'il a faites et les enquêtes qu'il a menées depuis le début de son mandat, le 13 mars 2020, jusqu'au moment de l'élaboration du présent rapport, en décembre 2020 (pour plus de détails sur le mandat du Groupe d'experts, voir annexe 1).

2. Étant donné les restrictions appliquées aux voyages en raison de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), le Groupe d'experts a eu de la difficulté à se déplacer et à mener des enquêtes sur le terrain au Soudan et dans le reste de la région. Il a néanmoins effectué deux missions au Soudan (y compris au Darfour), en octobre et novembre. Il a pu se rendre en Égypte en novembre, mais a dû reporter d'autres voyages dans la région en raison de la pandémie et des mesures qui y sont liées.

3. Pendant son mandat en cours, le Groupe d'experts a continué de mener des enquêtes et d'évaluer l'application des mesures de sanction et les violations de ces mesures. Pour ce faire, il a mené des entretiens en personne ou à distance avec le Gouvernement soudanais, les États Membres et toute une série d'interlocuteurs darfouriens, notamment des dirigeants et commandants de mouvements armés, des personnes déplacées et des observateurs des droits humains. L'aide de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) lui a été d'une grande utilité. Le Groupe d'experts tient à remercier le Gouvernement soudanais de sa précieuse coopération.

4. Le Groupe d'experts a mené ses travaux en parfaite conformité avec les méthodes et pratiques de référence recommandées par le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions (voir [S/2006/997](#)). On trouvera dans l'annexe 2 des détails sur les méthodes qu'il a suivies pour établir le présent rapport et sur les difficultés qu'il a rencontrées.

II. Processus de paix

A. Aperçu : l'Accord de paix de Djouba

5. Plusieurs facteurs ont favorisé le processus de paix au Darfour au cours de la période considérée :

a) **Accord de paix de Djouba** (Accord, volet Darfour). Le 3 octobre 2020, le Gouvernement soudanais et cinq des principaux mouvements armés darfouriens¹, lesquels appartiennent à la coalition du Front révolutionnaire soudanais, ont signé à Djouba un accord de paix global, lequel comporte une série de protocoles consacrés à des questions comme le partage du pouvoir, le partage des richesses et les dispositifs de sécurité, l'objectif étant de s'attaquer aux causes profondes du conflit. La signature de l'Accord représente une réalisation majeure, qui a été favorisée par la bonne volonté dont ont fait preuve les négociateurs du Gouvernement soudanais, à savoir en particulier le négociateur en chef, Mohammed al-Ta'aishi, et le général Mohamed

¹ Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi (ALS-MM), Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE), Alliance des forces de libération du Soudan, Armée de libération du Soudan-Conseil de transition (ALS-CT), Alliance soudanaise.

Hamdan Dagolo, dit « Hemetti », Premier Vice-Président du Conseil souverain transitoire et chef des Forces d'appui rapide, ainsi que les dirigeants des mouvements et de l'équipe de médiation pour le Soudan du Sud. L'Accord annule et remplace le Document de Doha pour la paix au Darfour ;

b) **Retour à Khartoum des dirigeants des mouvements signataires, y compris le chef de chaque mouvement, le 15 novembre.** Après avoir signé l'Accord, les mouvements sont retournés au Soudan pour travailler à son application et ont commencé par s'atteler le 18 octobre à l'harmonisation de ce texte et du document constitutionnel ;

c) **Retour au Soudan d'une partie des éléments armés des mouvements.** Conformément à l'Accord, les mouvements ont commencé à renvoyer une partie de leurs contingents au Soudan, en coordination avec le Gouvernement soudanais. Au moment de la rédaction du présent rapport, plusieurs douzaines de membres de l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi (ALS-MM) et du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) étaient déployés à Khartoum pour protéger leurs dirigeants ;

d) **Contacts réguliers entre le Gouvernement soudanais et l'Armée de libération du Soudan-Abdul Wahid (ALS-AW).** Bien que l'ALS-AW n'ait pas participé aux négociations, Abdul Wahid Muhammad al-Nur a eu des contacts réguliers avec le Gouvernement soudanais à titre non officiel. Après la conclusion de l'Accord, il s'est déplacé de France en Ouganda le 13 novembre. Depuis Kampala, il a annoncé que son mouvement lancerait une nouvelle initiative en faveur d'une paix globale au Soudan (sans donner cependant de détails). Il est censé rencontrer les autorités sud-soudanaises à Djouba puis au Soudan pour présenter cette initiative ;

e) **Nomination de gouverneurs civils.** Bien qu'il s'agisse d'une mesure transitoire, la nomination de gouverneurs civils est un progrès tangible dans le sens de la paix et de la stabilité au Darfour. Certains des gouverneurs en question ont travaillé auparavant pour des organisations non gouvernementales (ONG) et ne sont pas associés au régime précédent, et leur nomination a généralement été bien accueillie.

B. Le contexte national et son impact sur le Darfour

6. Certains facteurs nationaux ont pesé sur la situation et le processus de paix au Darfour. En 2020, la situation est restée instable dans tout le Soudan, ayant été marquée par les rivalités politiques autour du contrôle de la transition, la détérioration de la situation économique et la montée des tensions locales (par exemple dans l'est du pays). Le paysage politique post-révolutionnaire se composait de différentes entités et coalitions, à savoir notamment le Conseil souverain (qui comporte des composantes militaire et civile), le Conseil des ministres, les Forces pour la liberté et le changement, la Coordination des comités de résistance, l'Association des professionnels soudanais, le Front révolutionnaire soudanais, les partis politiques et les organisations de la société civile. Des scissions et des changements d'allégeance se sont produits dans presque tous les partis et coalitions, y compris le Front révolutionnaire soudanais et les Forces pour la liberté et le changement.

7. Les tensions entre les éléments militaires et civils ont augmenté ces derniers temps et ont été aggravées par le retour des mouvements armés au Soudan après la signature de l'Accord. Le 1^{er} décembre 2020, le général Abdel Fattah al-Burhan, Chef du Conseil souverain transitoire, a publié un décret qui annonçait la formation du Conseil des partenaires pour la transition. Ce nouvel organe devait se composer de 29 membres, dont le Premier Ministre, Abdalla Hamdok, Hemetti, le général Abdel

Rahim Dagolo (le frère de Hemetti), 13 représentants des Forces pour la liberté et le changement et 9 représentants du Front révolutionnaire soudanais. Y auraient siégé, entre autres, les cinq présidents des mouvements armés darfouriens qui ont signé l'Accord (Minni Minawi, Al-Hadi Idris, Gibril Ibrahim, al-Tahir Hajar et Khamis Abdallah Abakar). Le Conseil des partenaires pour la transition devait notamment avoir pour mission de gérer la période de transition, sous la direction du général al-Burhan pour l'ensemble de la période. Divers partis et forces politiques, notamment les comités de résistance, ont dénoncé la création de ce nouvel organe, considérant qu'il s'agissait d'un coup d'État contre la révolution soudanaise. Le Premier Ministre a refusé d'en faire partie, et le Conseil des ministres a déclaré qu'il devait s'agir d'un organe consultatif plutôt que directif. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'avenir du Conseil des partenaires pour la transition demeurait incertain.

8. La pandémie mondiale de COVID-19 a créé des obstacles supplémentaires, même si le Darfour a été moins touché que d'autres États selon les statistiques officielles. Depuis mars 2020, seuls 6 cas ont été signalés au Darfour central, 23 au Darfour oriental, 44 au Darfour occidental, 56 au Darfour méridional et 154 au Darfour septentrional. La situation était plus compliquée au niveau national et en particulier à Khartoum. La pandémie a également touché les pays donateurs potentiels, drainant les ressources qui pourraient être consacrées à l'application de l'Accord.

III. Dynamique régionale

A. Vue d'ensemble

9. De manière générale, la situation dans la région est restée propice à la paix et à la stabilité au Darfour, mais extrêmement précaire. Tous les États de la région ont soutenu le processus de paix et l'Accord de paix de Djouba. Médiateur et hôte des pourparlers de Djouba, le Soudan du Sud a joué un rôle de premier plan dans les négociations entre le Gouvernement soudanais et les mouvements armés. Le Tchad, les Émirats arabes unis et le Qatar ont également facilité les pourparlers.

10. Tous les États voisins sont restés vulnérables aux pressions internes et externes. Le conflit qui a éclaté récemment en Éthiopie, dans une région limitrophe du Soudan, n'a pas eu d'effet direct ou immédiat sur la situation au Darfour, mais a fait ressortir combien la région restait instable. Selon les autorités égyptiennes et les experts que le Groupe a rencontrés en novembre au Caire, il existait un risque non négligeable que l'instabilité et les activités terroristes se propagent du Sahel au Soudan.

B. Union africaine

11. L'Union africaine a continué de soutenir le processus de paix au Darfour dans le cadre de son initiative « Faire taire les armes », dont l'objectif est de mettre fin aux conflits armés en Afrique d'ici à 2021. S'exprimant lors d'un événement consacré à la coopération entre l'Union africaine et l'ONU le 4 décembre 2020, le Président de l'Afrique du Sud, Cyril Ramaphosa, a déclaré : « Nous avons fait des progrès appréciables en vue d'atteindre cet objectif nécessaire, comme en témoignent les accords de paix sans précédent qui ont été conclus en République centrafricaine, au Soudan du Sud, au Soudan et, plus récemment, en Libye »².

² Voir www.dirco.gov.za/docs/speeches/2020/cram1204.htm.

C. Soudan du Sud

12. Le Soudan et le Sud-Soudan ont développé leurs relations. Les deux pays ont tenu plusieurs réunions bilatérales pour renforcer la coopération politique et économique, notamment dans le secteur pétrolier et dans le domaine de la délimitation des frontières³. Malgré ces efforts, de nombreuses sections de la frontière entre le Soudan du Sud et le Soudan (notamment le Darfour méridional et le Darfour oriental) restent contestées. Conjugué à l'extraction minière illégale et à la contrebande, ce problème pourrait mettre en péril les relations bilatérales et avoir des conséquences sur certaines zones du Darfour. Un grand nombre de réfugiés sud-soudanais se trouvaient dans les zones concernées, tandis que les activités des Darfouriens au Soudan du Sud se limitaient principalement au commerce et aux affaires, à l'exception de la présence de petits contingents de l'ALS-AW et d'autres groupes armés darfouriens (voir sect. VII).

D. République centrafricaine

13. La situation demeure très précaire dans les zones frontalières entre le Soudan et la République centrafricaine. Les conflits intercommunautaires en République centrafricaine ont entraîné une augmentation importante de la présence de réfugiés centrafricains dans les zones limitrophes du Darfour méridional. Des mouvements transfrontières de combattants et d'armes ont continué d'être signalés. En novembre 2020, par exemple, plusieurs centaines de combattants misseriya lourdement armés du Darfour du Sud ont attaqué Boromata, situé en République centrafricaine à plus de 100 kilomètres de la frontière, et se sont affrontés avec la population gula locale. Depuis octobre, des informations publiées sur les réseaux sociaux indiquent que les Arabes misseriya du Soudan ont annoncé la création d'un nouveau mouvement armé dénommé « Jeïch el-Ataoua » (Armée des Ataoua). L'existence d'un lien entre ces faits n'a pas été confirmée par une source indépendante.

E. Libye

14. En Libye, la situation a abouti à une impasse et à la réduction de la participation des éléments darfouriens à des hostilités (pour plus de détails sur les groupes armés darfouriens en Libye, voir sect. VI). La zone adjacente au Soudan est restée pour l'essentiel sous le contrôle effectif de l'Armée nationale libyenne de Khalifa Haftar et des groupes qui y sont affiliés. Des civils darfouriens ont continué de se rendre en Libye pour s'enrôler dans des mouvements darfouriens ou différentes factions libyennes. Le 4 décembre 2020, les Forces d'appui rapide ont annoncé qu'elles avaient arrêté 600 Soudanais qui se rendaient en Libye pour y participer aux combats⁴. Le 23 octobre, le Gouvernement d'entente nationale et l'Armée nationale libyenne ont signé un accord de cessez-le-feu au titre duquel tous les combattants étrangers, y compris ceux des mouvements darfouriens, devaient quitter le pays dans un délai de trois mois⁵.

³ Voir <https://sudantribune.com/spip.php?article70086>.

⁴ Voir <https://libyareview.com/8506/>.

⁵ Voir https://unsmil.unmissions.org/sites/default/files/ceasefire_agreement_between_libyan_parties_english.pdf.

F. Tchad

15. Les relations bilatérales entre le Soudan et le Tchad sont restées stables et généralement bonnes. Les autorités tchadiennes ont indiqué à plusieurs reprises au Groupe d'experts que la paix et la stabilité au Soudan et au Darfour étaient indissociables de la paix et de la stabilité au Tchad⁶. Elles se sont régulièrement concertées avec le Gouvernement soudanais et les mouvements au sujet du processus de paix, et une délégation tchadienne de haut niveau a assisté aux pourparlers de Djouba et facilité les négociations, en particulier sur les dispositifs de sécurité.

16. En consultation avec le Gouvernement soudanais et le Tchad, les mouvements armés ont utilisé le territoire de ce dernier pour redéployer certains de leurs éléments armés de la Libye au Soudan dans le cadre de l'Accord. Malgré l'impact positif de la force frontalière conjointe Tchad-Soudan, plusieurs incidents se sont produits dans les zones frontalières entre le Darfour et le Tchad, notamment des affrontements entre des communautés tchadiennes et soudanaises, qui pourraient éventuellement compromettre la consolidation de la paix au Darfour.

G. Égypte

17. Les rapports entre le Soudan et l'Égypte sont restés stables et les échanges entre les deux pays ont surtout porté sur des questions liées à la construction du Grand barrage éthiopien de la Renaissance. En novembre 2020, les forces armées des deux pays ont organisé leurs premiers exercices militaires conjoints, qui ont eu lieu au Soudan. L'instabilité économique et politique du Soudan a fait croître la diaspora soudanaise, qui compte plusieurs millions de personnes, y compris sa composante darfourienne. Lors de la visite du Groupe d'experts au Caire en novembre 2020, les fonctionnaires et les experts avec lesquels le Groupe s'est entretenu ont confirmé que l'Égypte soutenait le processus de paix au Darfour et indiqué que les activités des mouvements darfouriens en Libye ne causaient pas de problèmes de sécurité en Égypte. Toutefois, la présence d'islamistes étrangers en Libye constituait selon eux une menace non seulement pour l'Égypte, mais aussi pour l'ensemble de la région, y compris le Soudan.

H. Éthiopie

18. Les relations bilatérales avec l'Éthiopie étaient stables dans l'ensemble, mais les questions liées à la construction du Grand barrage éthiopien de la Renaissance et les événements survenus récemment dans la région du Tigré, en Éthiopie, mettaient en péril non seulement ces relations, mais également la stabilité de la région. Un grand nombre de réfugiés sont arrivés au Soudan depuis l'Éthiopie en raison du conflit qui a éclaté au Tigré entre les forces fédérales et les forces de l'Amhara, d'une part, et le Front populaire de libération du Tigré, d'autre part. Des informations indiquent que l'Érythrée jouait également un rôle dans ce conflit⁷. Pendant ce temps, les forces soudanaises se sont déployées dans des zones frontalières contestées qui étaient auparavant contrôlées par l'Éthiopie.

⁶ Entretien téléphonique avec un membre des autorités tchadiennes, mai 2020.

⁷ Voir <http://edition.cnn.com/2020/12/04/africa/ethiopia-war-tplf-exclusive-intl>.

I. Émirats arabes unis

19. Depuis la révolution de 2019 au Soudan, les Émirats arabes unis soutiennent le Gouvernement soudanais et lui apportent une aide financière considérable. Ils ont aussi contribué à faciliter les pourparlers de paix à Djouba et envoyé une délégation assister aux dernières phases de ces négociations. Le Groupe d'experts a reçu des informations au sujet de l'appui militaire et financier apporté par les Émirats arabes unis aux forces darfouriennes stationnées en Libye (voir sect. VI).

J. Qatar

20. En raison du rôle de plus en plus grand des Émirats arabes unis dans la politique soudanaise, le Qatar a cessé de jouer le rôle de premier plan qui avait été le sien dans le processus de paix au Darfour, tout particulièrement dans le cadre de la signature du Document de Doha pour la paix au Darfour, en 2011. Le Qatar a maintenu de bonnes relations avec certains mouvements darfouriens, en particulier le MJE, et certaines composantes des Forces pour la liberté et le changement. Les projets d'assistance du Qatar au Darfour ont repris, après une interruption due au changement de régime politique au Soudan⁸.

IV. Le Darfour après la signature de l'Accord de paix de Djouba : risques et enjeux

A. Enjeux politiques et économiques

1. Crise financière

21. L'Accord entrera en vigueur dans le contexte de la transition complexe du Soudan. Les incertitudes politiques et économiques, en particulier celles qui sont associées aux rivalités entre les principaux acteurs de la transition et à la situation financière très difficile, risquent d'entraver ou de sérieusement ralentir l'application de l'Accord, si rien n'est fait pour y remédier rapidement.

22. Le financement de l'application de l'Accord est une question particulièrement urgente. Dans l'Accord, le Gouvernement soudanais s'est engagé à y contribuer à hauteur de 7,5 milliards de dollars sur dix ans, mais il traverse une grave crise économique et possède des moyens très limités pour honorer les engagements qu'il a pris dans le texte. Comme l'a dit un membre du Gouvernement soudanais à une réunion en novembre 2020, « les gens souffrent réellement et les questions de paix semblent reléguées au second plan ». Le financement de l'application de l'Accord dépendra essentiellement de la bonne volonté de la communauté internationale, mais les engagements pris par les donateurs restent jusqu'ici très limités. En l'absence d'un financement adéquat, il y a un risque considérable que le texte connaisse le même sort que les accords précédents signés à Abuja et à Doha, dont les effets sur le terrain ont été minimes.

2. Résistance politique à l'Accord de paix de Djouba

23. Des obstacles politiques risquent fort d'entraver l'application de l'Accord du fait des divisions qui existent entre la composante militaire et la composante civile des autorités de transition du Gouvernement soudanais, ainsi qu'au sein du Front révolutionnaire soudanais. Certaines composantes de la coalition des Forces pour la

⁸ Voir www.wud.qa/qrcs-preparing-50000-relief-plan-for-flood-affected-families-in-sudan/.

liberté et le changement qui est au pouvoir, et certains partis politiques comme le Parti communiste et le Parti de l'Oumma ont rejeté publiquement l'Accord de Djouba car celui-ci avait principalement été négocié par la composante militaire. Selon les acteurs politiques soudanais que le Groupe d'experts a rencontrés, ces acteurs politiques jugeaient qu'une place trop grande avait été donnée aux mouvements armés dans les institutions gouvernementales, à leur détriment. En outre, ils craignaient que les mouvements ne s'allient avec les militaires contre la composante civile, de façon à renforcer la position des militaires pendant la transition. Enfin, ils entretenaient des rapports personnels et idéologiques étroits avec certains mouvements non signataires, en particulier l'ALS-AW et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord-faction Abdelaziz Hérou.

24. L'opposition à l'Accord provenait également des mouvements non signataires. En particulier, Abdul Wahid tentait de discréditer et de saper l'Accord en s'adressant aux dirigeants de la population four et aux organisations de personnes déplacées pour les convaincre de le rejeter. À Khartoum et dans les camps de personnes déplacées, l'ALS-AW mobilisait ses partisans contre les mouvements signataires, y compris au moyen d'intimidations et d'agressions. Le 14 novembre, des partisans de l'ALS-AW ont attaqué un rassemblement public de l'Armée de libération du Soudan-Conseil de transition (ALS-CT) à Khartoum, blessant gravement certains cadres importants de l'ALS-CT, dont le porte-parole militaire Ahmed Gido⁹.

25. Les rivalités entre les mouvements signataires du Darfour poseraient également des difficultés. Il y avait des tensions profondes, des luttes de pouvoir et des problèmes de confiance personnelle entre ces mouvements, dont chacun défendait ses propres intérêts, qui divergeaient de ceux des autres. En témoigne l'incapacité des mouvements à s'entendre rapidement sur la nomination de leurs dirigeants dans les différentes institutions visées par le protocole de l'Accord concernant le partage du pouvoir, ce qui a retardé de plusieurs semaines le début de l'application de l'Accord.

B. Faiblesses et risques

1. Points de blocage

26. En l'absence de l'ALS-AW, porte-parole habituel des aspirations politiques des Four, l'un des principaux points faibles de l'Accord résidait dans le fait qu'il n'était pas accepté par de larges pans de la population, qui y voyaient « un accord pour les Zaghawa », ou « un accord conçu exclusivement pour le Darfour septentrional », selon plusieurs interlocuteurs du Groupe d'experts¹⁰. Traditionnellement, les Four étaient la population dominante du Darfour (nom qui signifie littéralement la « terre des Four »), et l'instauration de la paix au Darfour suppose leur adhésion à tout accord de paix, tout particulièrement en ce qui concerne le règlement des questions relatives aux personnes déplacées et à la terre.

27. Les personnes déplacées, en particulier, semblaient avoir des doutes au sujet de l'Accord. Au cours des visites du Groupe d'experts au Soudan, plusieurs de leurs représentants ont affirmé que les déplacés n'étaient pas concernés par l'Accord et qu'ils n'avaient pas été correctement représentés dans les pourparlers de Djouba. Ils

⁹ Voir <https://sudantribune.com/spip.php?article70088>.

¹⁰ Trois des cinq groupes darfouriens signataires – l'Alliance des forces de libération du Soudan, l'ALS-MM et le MJE – ont des racines profondes dans la communauté zaghawa, dont le territoire ancestral est situé dans le Darfour septentrional. L'ALS-CT, groupe dissident de l'ALS-AW, entretient des liens étroits avec les Four du Darfour septentrional, mais n'a pas de présence forte dans le Jebel Marra, bastion historique des Four, ni dans les principaux camps de personnes déplacées.

ont dit au Groupe d'experts que différents groupes avaient tenté d'intimider les personnes déplacées pour les forcer à approuver l'Accord (voir sect. VIII, Droit international humanitaire). De l'autre côté de l'échiquier politique, certains groupes de population arabes, qui étaient en grande partie favorables au régime précédent, n'avaient pas non plus reconnu de représentants dans les pourparlers et se sentaient menacés par les retombées de l'Accord, notamment sur les questions foncières.

28. Conscient du manque de soutien à l'Accord de la part des Four et des personnes déplacées, le Gouvernement soudanais tente de remédier à ce problème en menant plusieurs stratégies de front. D'une part, il s'efforce de convaincre Abdul Wahid de participer au processus de paix. La réussite de cette stratégie est cependant incertaine, étant donné l'imprévisibilité qui caractérise Abdul Wahid. Celui-ci a affirmé clairement qu'il ne participerait pas au processus de paix de Djouba, et il reste à voir comment il serait possible d'inscrire dans le cadre de l'Accord une nouvelle initiative politique visant à collaborer avec lui. D'autre part, le Gouvernement soudanais tente de contourner Abdul Wahid en s'adressant directement aux dissidents politiques de l'ALS-AW, aux dirigeants de la population four (autorités traditionnelles, représentants des personnes déplacées, etc.) et aux commandants militaires de l'ALS-AW. Mais la fragmentation de l'ALS-AW, loin de garantir le succès du processus de paix, risque au contraire d'alimenter les conflits internes et l'instabilité dans le Jebel Marra et les camps de personnes déplacées.

29. Les accords de paix précédents concernant le Darfour se sont heurtés à l'absence d'institutions crédibles et efficaces chargées de leur application. Le Document de Doha pour la paix au Darfour, accord très complet qui avait bénéficié d'un financement considérable du Qatar, a eu peu d'effets sur le terrain en raison de la faiblesse de l'Autorité régionale pour le Darfour, l'organe qui avait été créé pour gérer les programmes qui y étaient prévus. Pour pleinement appliquer l'Accord, il sera indispensable de mettre en place des institutions efficaces et responsables qui pourront s'appuyer sur le personnel, les compétences et les mécanismes nécessaires pour remplir leur mission.

2. Dispositifs de sécurité

30. Aussi bien le Gouvernement soudanais que les mouvements estimaient que les dispositifs de sécurité étaient l'élément clé de l'accord. S'il n'est pas appliqué avec tout le soin voulu, le protocole consacré à ces dispositifs risque de faire dérailler le processus de paix et de rendre caducs les objectifs de l'Accord.

31. Les membres du Gouvernement soudanais avec lesquels le Groupe d'experts s'est entretenu ont confirmé que, pour le Gouvernement, les dispositifs de sécurité visaient principalement à permettre le retour au Soudan des forces darfouriennes basées en Libye, étant donné que la présence prolongée et le renforcement de ces groupes dans un pays voisin représentaient une menace latente pour la sécurité du Soudan. Les premières constatations du Groupe d'experts donnent cependant à penser que cet objectif ne sera probablement pas atteint dans un avenir proche, et que les groupes laisseront pour l'instant des contingents importants en Libye (voir sect. VI).

32. Pendant les négociations, les mouvements ont déclaré disposer d'effectifs considérablement supérieurs à la réalité afin d'accroître leur influence. Ces derniers mois, ils ont accéléré le recrutement afin de combler cet écart (voir sect. V). Ces efforts ont été relativement fructueux, comme de nombreux Darfouriens pauvres et sans emploi du Darfour étaient attirés par la perspective d'obtenir un emploi dans les forces de sécurité ou de profiter des avantages associés aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration qui seraient créés en application de l'Accord. Ces recrutements à grande échelle risquent cependant d'avoir des effets négatifs. Si les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion ne

sont pas financés, les attentes des combattants ne seront pas satisfaites. Les recrutements contribuent en outre à militariser les populations du Darfour.

33. S'il n'est pas géré avec soin, le retour au Darfour des mouvements et de leurs milliers de combattants bien armés risque d'être source d'instabilité à l'échelle locale. D'après les entretiens que le Groupe d'experts a conduits avec des membres des mouvements, de nombreux combattants estiment avoir pour rôle principal d'assurer la protection de leur propre groupe ethnique. Dans le cadre des dispositifs de sécurité, les mouvements dans lesquels les Zaghawa occupent une place prépondérante souhaitent être déployés en priorité dans les zones où vit cette population afin d'en assurer la sécurité, tandis que l'ALS-CT, mouvement majoritairement four, veut être déployée principalement dans les zones où vivent les Four afin de protéger cette population, y compris les personnes déplacées et les personnes rapatriées. Les tensions intercommunautaires s'étant aggravées récemment au Darfour, ce rapprochement entre les groupes armés et certaines populations est susceptible de compromettre les conditions de sécurité locales.

34. Enfin, les dispositifs de sécurité seront mis en œuvre dans un contexte marqué par des rivalités sous-jacentes entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide. Selon plusieurs dirigeants des mouvements interrogés par le Groupe d'experts pendant et après les pourparlers de Djouba, ces deux acteurs se font concurrence pour attirer les combattants des mouvements darfouriens et, en particulier, pour éviter qu'ils ne se rallient à l'autre partie. Certains dirigeants des Forces armées soudanaises ont tenté de tirer parti des tensions entre les Zaghawa et les Arabes au Darfour pour convaincre les mouvements de se joindre à leurs contingents, tandis que Hemetti a essayé de les attirer par un discours qui met en avant l'unité d'un Darfour marginalisé face aux élites de Khartoum et de la vallée du Nil. Les mouvements ont fait leurs propres calculs et élaboré leurs propres stratégies face à cette concurrence entre les deux forces.

V. Groupes armés darfouriens présents au Darfour

A. Armée de libération du Soudan-Abdul Wahid¹¹

1. Accroissement des capacités

35. Ayant accru ses ressources grâce à l'exploitation de la mine d'or de Torroye dans le sud-est du Jebel Marra (voir sect. XI), l'ALS-AW a continué de recruter des combattants, y compris parmi ses anciens membres. Leur entraînement s'est déroulé principalement à Koya (sud du Jebel Marra), sous la conduite du commandant Abduljabar Yagoub, dit « Sajman ». Le mouvement a également acheté des armes et des munitions, principalement auprès de membres de la population arabe locale. L'objectif des commandants était de constituer un contingent fort et bien organisé avant que l'ALS-AW n'engage les pourparlers de paix avec le Gouvernement soudanais.

2. Combats internes

36. Alors que les ressources financières sont montées en flèche, le groupe a été affaibli par d'importants combats internes. Depuis le 20 mai environ, des affrontements ont eu lieu dans la zone située entre Golo et Rockero (dans le centre du Jebel Marra), en particulier à Daya et à Kia, entre les forces loyales au commandant

¹¹ Cette section se fonde sur les informations qui ont été recueillies et recoupées à partir des entretiens menés avec différents membres et anciens membres de l'ALS-AW pendant la période considérée.

général Abdelgadir Abdelrahman Ibrahim dit « Gaddura », menées par les commandants Salah Borso, Haroun Farank et Dafallah Mohamed Ahmed Nur, et les forces obéissant au commandant rival Mubarak Aldouk (ancien chef des opérations de l'ALS-AW). Depuis début septembre, des affrontements ont également éclaté entre les forces de Gaddura et le contingent d'un allié d'Aldouk, Zanoun Abdulshafi (commandant de la brigade Sultan Tayrab du mouvement), dans la zone située entre Feina et Deribat (dans l'est du Jebel Marra), notamment à Dou, à Doulo et à Douri.

Figure I

Moubarak Aldouk parlant à ses combattants, dans le centre du Jebel Marra, novembre 2020



Source : Confidentielle.

37. Toujours en cours au moment de la rédaction du présent rapport, ces combats ont fait plusieurs dizaines de victimes parmi les factions en conflit et parmi les civils, ont provoqué le déplacement de dizaines de milliers de civils (selon les sources de la MINUAD) et ont été marquées par différentes atteintes au droit international humanitaire, notamment des attaques contre des civils, des exécutions sommaires, des enlèvements et des violences sexuelles (voir sect. VIII). De fin avril à début mai, Faysal Adam Ali Konio, commandant influent chargé de l'administration du quartier général militaire de l'ALS-AW, a été torturé à mort par les hommes de Gaddura, qui le soupçonnaient de s'être rangé du côté d'Aldouk. On trouvera à l'annexe 3 la transcription de cette séance d'interrogatoire et de torture.

Figure II
Le corps de Faysal Adam Ali Konio



Source : Réseaux sociaux.

38. Les combats ont pour cause immédiate la lutte de pouvoir de longue date entre Gaddura d'un côté et Aldouk et Zanoun de l'autre, ces deux commandants autrefois proches d'Abdul Wahid refusant de reconnaître l'autorité de Gaddura (voir S/2019/34, par. 46 et 51). Ils ont commencé après une réunion des dirigeants militaires qui avait été tenue en avril dans l'espoir de résoudre ce problème. À la suite de la réunion, Gaddura a émis un mandat d'arrêt contre Aldouk (voir annexe 4) et envoyé une équipe dans la zone de Daya pour le faire arrêter. Une cause secondaire des combats réside dans les tensions entre ces acteurs autour du partage des recettes tirées de la mine d'or de Torroye (voir sect. XI).

39. En octobre, Aldouk, Zanoun et une douzaine d'autres commandants ont publié une déclaration pour annoncer leur départ de l'ALS-AW, reprochant à Abdul Wahid et à Gaddura une série de problèmes de direction et de crimes (voir annexe 5). Au moment de la rédaction du présent rapport, Aldouk et Zanoun négociaient avec les Forces d'appui rapide du Gouvernement afin d'y être intégrés, selon des sources connaissant directement la situation.

3. Combats avec le Gouvernement soudanais

40. Malgré quelques affrontements sporadiques, les combats entre l'ALS-AW et les forces de sécurité ont diminué dans l'ensemble, grâce à la réunion tenue à Paris le 29 septembre 2019 entre Abdul Wahid et le Premier Ministre Hamdok, ainsi qu'aux arrangements informels entre Abdul Wahid et les Forces d'appui rapide.

41. Du côté du Gouvernement, les participants à ces affrontements étaient le plus souvent d'anciens commandants de l'ALS-AW qui avaient signé des accords de sécurité avec le Gouvernement entre 2016 et 2019 puis rejoint les forces de sécurité, à savoir en particulier le lieutenant-colonel al-Sadiq Foka des Forces armées soudanaises et le commandant des Forces d'appui rapide à Rockero, Hassabo. Pendant la période considérée, les forces de Foka ont notamment commis des enlèvements contre rançon et des actes de harcèlement contre des personnes déplacées et des

villageois soupçonnés de soutenir l'ALS-AW, notamment dans la zone de Sortoni, dans le Darfour septentrional (voir sect. VIII, Droit international humanitaire). Selon diverses sources locales, Hassabo a apporté un soutien logistique à Aldouk face aux forces de Gaddura.

4. Situation des personnes déplacées

42. Les divisions internes au sein de l'ALS-AW ont également eu des effets sur la sécurité dans les principaux camps de personnes déplacées, notamment ceux de Hamadiya, de Hassahissa (Darfour central) et de Kalma (Darfour méridional), où les partisans de l'ALS-AW restent nombreux et dont différents groupes de déplacés plus ou moins loyaux envers Abdul Wahid se disputent le contrôle. À Hamadiya, certains membres de l'ALS-AW ont tué une personne déplacée le 29 mai, ce qui a donné lieu à des affrontements sporadiques entre des factions rivales du mouvement, puis à l'expulsion du camp de certains représentants de personnes déplacées.

B. Musa Hilal et le Conseil soudanais de l'éveil révolutionnaire¹²

43. Au cours la période considérée, les partisans de Musa Hilal (inscrit sur la Liste relative aux sanctions sous le numéro de référence permanent SDi. 002), dont la plupart sont issus comme lui du clan mahamid de la tribu des Rizeigat, ont déployé de plus en plus d'efforts pour obtenir sa libération. Des sources au sein du Conseil soudanais de l'éveil révolutionnaire de Hilal ont indiqué au Groupe d'experts que, après une conférence qui avait rassemblé des milliers de Mahamid à Masteriha, le fief de Hilal dans le Darfour septentrional, quelque 150 combattants obéissant à ce chef se sont rendus dans la zone de Wadi Toro du Jebel Marra (Darfour central) afin de créer un nouveau groupe armé et de coopérer avec l'ALS-AW. Ces éléments au Jebel Marra opéraient sous la conduite des commandants Mohamed Ahmed Adama et Said Musa.

44. Le 1^{er} juin 2020, les combattants du Conseil soudanais de l'éveil révolutionnaire et un contingent de l'ALS-AW ont mené ensemble une attaque contre les Forces armées soudanaises à Katrom (Jebel Marra, Darfour central), faisant une vingtaine de morts. Selon des sources locales, Abdullah Haran, Vice-Président de l'ALS-AW basé au Soudan du Sud, a téléphoné le 14 juin aux commandants du Conseil soudanais de l'éveil révolutionnaire se trouvant au Jebel Marra et leur a ordonné de quitter la zone dans les 72 heures. En réponse à cet ultimatum, la plupart des combattants du Conseil soudanais de l'éveil révolutionnaire ont quitté le Jebel Marra. Plusieurs ont été arrêtés le 28 juin par les forces de sécurité alors qu'ils se rendaient en Libye, mais certains commandants ont réussi à rejoindre les forces du Conseil soudanais de l'éveil révolutionnaire qui se trouvaient dans ce pays.

45. Cette agitation au sein du clan mahamid a été une grande source d'inquiétude pour Hemetti, qui craignait que Hilal et les Mahamid puissent être utilisés contre lui par des forces rivales. Le 23 avril 2020, les Forces d'appui rapide ont transféré Hilal des locaux des Forces armées soudanaises, où il était détenu depuis son arrestation en novembre 2017, à leurs propres installations, à Khartoum. Depuis lors, il s'est entretenu avec l'entourage d'Hemetti de sa situation judiciaire et des conditions de sa libération. Ces négociations n'ont cependant pas encore abouti en raison de la profonde méfiance réciproque entre Hilal et Hemetti. Au moment de la rédaction du présent rapport, Hilal comparaisait devant un tribunal militaire dans le cadre de deux

¹² Cette section se fonde sur les informations qui ont été recueillies et recoupées à partir des entretiens menés avec plusieurs membres du Conseil soudanais de l'éveil révolutionnaire et partisans de Musa Hilal pendant la période considérée.

affaires principales : celle du meurtre de membres des Forces centrales de réserve de la police à Jabal Amer et celle des affrontements avec les Forces d'appui rapide à Masteriha en novembre 2017.

46. Fin octobre 2020, Ali Majok, homme politique mahamid qui est un fervent partisan de Hilal et un membre influent du Conseil soudanais de l'éveil révolutionnaire, a été arrêté par le Gouvernement soudanais sous l'accusation d'organisation d'un coup d'État. Majok, qui avait été Ministre sous le régime précédent et qui avait quitté le pays lorsque la crise entre Hilal et le Gouvernement avait éclaté à la mi-2017, était retourné secrètement au Soudan quelques jours avant son arrestation. Il semblerait qu'il avait planifié de mobiliser des membres mahamid des Forces d'appui rapide pour prendre le contrôle de ce groupe et renverser les autorités de transition.

C. Recrutement par les groupes signataires de l'Accord de paix de Djouba

47. Pendant les quelques mois qui ont précédé et suivi la signature de l'Accord de paix de Djouba, les groupes signataires ont mené de vastes campagnes de recrutement pour recruter autant de combattants que possible dans le cadre des dispositifs de sécurité et pour maximiser leur influence. De nombreuses sources locales ont fait état des activités menées par les agents de recrutement des mouvements dans l'ensemble du Darfour. À titre d'illustration, on trouvera à l'annexe 6 des formulaires de recrutement qui ont été distribués dans plusieurs zones du Darfour et qui sont attribués au MJE. Des cas de recrutement d'enfants dans plusieurs groupes signataires ont été signalés, notamment par la MINUAD¹³.

48. Pour les combattants des mouvements qui ont signé des accords de paix avec le régime précédent mais qui n'étaient pas satisfaits de leur application, les campagnes de recrutement des mouvements signataires de l'Accord de Djouba ont été une occasion précieuse de se faire une place dans les nouveaux dispositifs de sécurité et de tirer parti des avantages qui y sont liés. Deux groupes de plusieurs centaines de combattants chacun, qui appartenaient à l'origine au groupe dissident de l'ALS-AW créé par Abulgasim Imam Elhaj, lequel avait signé le Document de Doha pour la paix au Darfour avec le Gouvernement soudanais en janvier 2017, ont rejoint le MJE et l'ALS-CT ces derniers mois dans la région de Nertiti¹⁴.

VI. Groupes armés darfouriens présents en Libye¹⁵

49. Pendant la période considérée, la plupart des groupes darfouriens présents en Libye ont participé très activement aux opérations militaires de l'Armée nationale libyenne et ont considérablement accru leur taille et leurs capacités en matière d'armement, de véhicules et de combattants. Ils ont consolidé leurs relations avec l'Armée nationale libyenne et noué des rapports directs avec leurs soutiens étrangers. Malgré l'Accord de paix de Djouba, un grand nombre de combattants rebelles darfouriens entendent rester en Libye pour l'instant.

¹³ Voir <https://unamid.unmissions.org/unamid-conducts-engagement-and-dialogue-armed-groups-end-recruitment-children>.

¹⁴ D'après différentes sources au sein des mouvements, ainsi que la MINUAD.

¹⁵ Cette section se fonde sur les informations qui ont été recueillies et recoupées à partir des entretiens menés avec des rebelles darfouriens pendant la période considérée.

A. Opérations militaires

50. De fin 2019 à juin 2020, la plupart des groupes rebelles darfouriens qui soutiennent l'Armée nationale libyenne (Alliance des forces de libération du Soudan, ALS-CT, ALS-AW, Conseil soudanais de l'éveil révolutionnaire et le mouvement d'Abdallah Banda) ont rejoint les opérations de l'Armée nationale libyenne à Tripoli et certains d'entre eux ont combattu dans les quartiers du sud de Tripoli, comme Aïn Zara et Qasr Ben Ghachir. L'ALS-MM n'a pas participé aux opérations de Tripoli car elle n'était pas satisfaite, semble-t-il, du financement et de l'équipement que lui avait proposés l'Armée nationale libyenne. Le 6 janvier 2020, l'ALS-MM et d'autres groupes darfouriens ont participé à l'opération pendant laquelle l'Armée nationale libyenne a pris Syrte. Ils ont laissé un certain nombre d'hommes dans cette ville puis ont occupé Washkah.

51. Lorsque l'Armée nationale libyenne s'est repliée vers l'est au début du mois de juin 2020, les groupes darfouriens ont suivi le mouvement et ont quitté Tripoli, Tarhouna, Ouachka et d'autres zones de l'ouest de la Libye. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'essentiel des effectifs de ces groupes se trouvait soit à Haraoua, à environ 70 kilomètres à l'est du front de Syrte, soit dans la zone de Joufra, qui leur sert de centre d'opérations depuis des années, en plusieurs endroits distincts : Houn, Sokna, Waddan (en particulier à l'aéroport civil) et aux alentours de Zella (où l'ALS-MM a son quartier général et où d'autres groupes comme l'ALS-CT et l'Alliance des forces de libération du Soudan possèdent également des camps). Les groupes darfouriens disposaient aussi de bases dans les montagnes de Harouj, près de Zella, où se trouvait le camp d'entraînement de l'ALS-MM.

52. Les mouvements ont également maintenu une présence militaire dans le sud de la Libye. En juin 2020, l'Armée nationale libyenne a déployé une partie des combattants darfouriens dans la zone de Sabha pour protéger les lieux et les champs pétrolifères situés à proximité, notamment à Sharara, contre une éventuelle offensive du Gouvernement d'entente nationale. Ces combattants ont séjourné aux alentours de Sabha, dans des fermes appartenant à des Mahamid libyens et à des Libyens favorables à l'Armée nationale libyenne. Les mouvements, qui restaient souvent regroupés et opéraient conjointement, disposaient également de quelques petites bases logistiques dans les environs de Waw el-Kabir, de Tmessa et d'Oum el-Araneb, où ils stockaient du carburant, des munitions, de l'eau et d'autres fournitures. Comme leurs principales bases se trouvent dans la zone de Joufra, à une distance considérable, ces bases logistiques étaient nécessaires à leurs opérations dans le sud.

53. Pendant leurs opérations menées dans l'ouest de la Libye aux côtés de l'Armée nationale libyenne, les groupes darfouriens ont subi des pertes, qui leur ont été infligées en particulier par des attaques de drones. Un commandant de l'ALS-MM interrogé par le Groupe d'experts a déclaré que ce mouvement avait perdu une cinquantaine de combattants, dont une douzaine de commandants d'unité, lors des opérations de l'Armée nationale libyenne du premier semestre de 2020. L'Alliance des forces de libération du Soudan a perdu plusieurs commandants de haut rang, notamment Salah Dausa Haroun Difa, dit « Sendoug », qui a été tué par un drone en février. Ces pertes étaient cependant minimales par rapport aux gains que les mouvements ont réalisés récemment en effectifs et en équipement.

Figure III
Convoi de l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi touché par une attaque de drone le 12 avril dans la région d'Abu Qurayn



Source : Réseaux sociaux.

Figure IV
Béret de l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi trouvé sur le site de l'attaque du 12 avril



Source : Réseaux sociaux.

B. Capacités

54. Pendant la période considérée, tous les groupes darfouriens ont accru leurs capacités dans une mesure considérable. Ils ont recruté en grand nombre des combattants, comme le montrent plusieurs vidéos des cérémonies d'intégration des nouvelles recrues que le Groupe d'experts a pu visionner. Des membres des mouvements ont indiqué au Groupe d'experts qu'il était facile de recruter depuis la chute du gouvernement d'Omer Hassan Ahmed Béchir, car de nombreux jeunes Darfouriens étaient attirés par la perspective de recevoir un salaire ou d'être intégrés ultérieurement dans les dispositifs de sécurité négociés à Djouba. Un commandant de

l'ALS-MM a affirmé au Groupe d'experts que, depuis la mi-2019, ce mouvement avait recruté 3 000 nouveaux combattants. Des recruteurs travaillaient pour des groupes darfouriens, notamment l'ALS-MM et le MJE, dans différentes parties du Darfour et dans les camps de réfugiés de l'est du Tchad, comme Abunabak et Kariari. Ils rassemblaient les recrues à Tina, à la frontière entre le Tchad et le Darfour, puis les transportaient en Libye à bord de voitures civiles, en passant par le Tchad et la zone minière de Kouri Bougoudi. Le commandant Abd al Majid Ali Senine était l'un des principaux responsables du transport des recrues pour l'ALS-MM.

55. Avant qu'elle recommence à redéployer un certain nombre de combattants en dehors de la Libye comme suite à la signature de l'Accord, l'ALS-MM était le groupe darfourien qui avait la plus forte présence en Libye. Les rebelles avec lesquels le Groupe d'experts s'est entretenu ont indiqué que, avant ce redéploiement, le mouvement possédait quelque 400 véhicules en Libye, dont plusieurs dizaines de véhicules blindés de transport de troupes. Les contingents étaient dirigés par le commandant général, le général Juma Hagggar, son adjoint, le général de division Jabir Ishag, et le nouveau chef d'état-major, le général de division Faysal Saleh. Parmi les autres commandants de haut rang, on peut citer le général de brigade Haroun Saleh Diffa dit « Tawila » (renseignement militaire), le général de division Ismail Wad Habouba (déontologie), Ahmed Arkouri (formation), le lieutenant-colonel Abdelaziz dit Gniéré (artillerie), le lieutenant-colonel Amir Djoka (opérations) et le colonel Azrek (logistique).

Figure V

Les commandants Juma Hagggar, Ismail Wad Habouba, Haroun « Tawila » (de gauche à droite) à Zella, avril 2020



Source : ALS-MM.

56. L'Alliance des forces de libération du Soudan était le deuxième groupe armé darfourien en Libye. Après plusieurs mois de détention au Tchad, le commandant général Abdallah Bashar Jeli, dit « Janna », est retourné sur le terrain en Libye, secondé par son commandant général adjoint Aboud Adam Khater et par Ahmed Abu Tonga. Selon certaines sources, ce groupe possédait entre 150 et 200 véhicules.

57. L'ALS-AW disposait en Libye d'un contingent doté d'environ 100 véhicules armés, dirigé par le chef d'état-major Yusif Ahmed Yusif, dit « Karjakola ». On comptait également parmi les principaux commandants le général Salah Abdallah Juk, dit « Bob », et le colonel Mohamed Saleh (officiellement le commandant du contingent libyen). Karjakola a continué de recruter des combattants, en particulier dans le Darfour méridional. L'ALS-CT, dont les combattants sont issus pour la plupart de la population four tout comme ceux de l'ALS-AW, disposait d'un contingent doté d'environ 70 à 80 véhicules dirigé par le commandant général Saleh, dit « Jebel Si ».

Figure VI
**Yusif « Karjakola » lors d'une cérémonie d'intégration des recrues
 (septembre 2020)**



Source : ALS-AW.

58. Plusieurs centaines de combattants du Conseil soudanais de l'éveil révolutionnaire se trouvent en Libye. Initialement, les membres de ce mouvement combattait aux côtés de l'Armée nationale libyenne sous la houlette des éléments libyens mahamid, mais des liens directs ont ensuite été établis avec l'Armée nationale libyenne. De nombreux membres sont restés à Sabha avec les Libyens mahamid, qui leur ont permis d'obtenir des papiers d'identité libyens. Le commandant en chef du Conseil soudanais de l'éveil révolutionnaire en Libye était Mahamat Bakhit dit « Doydoy », tandis que certains dirigeants politiques du mouvement s'y sont également rendus, dont Mahamat Kadam, responsable des relations internationales. Ces derniers mois, certains commandants influents, mécontents de l'organisation du pouvoir et du partage des revenus, ont quitté le mouvement pour s'associer à d'autres groupes comme celui de Banda (voir par. 60 et annexe 7). Les autorités soudanaises, en particulier Hemetti, étaient particulièrement préoccupées par la présence en Libye du Conseil soudanais de l'éveil révolutionnaire, qui risquait selon elles de devenir un facteur de déstabilisation au Soudan. Selon diverses sources, Hemetti chercherait à résoudre ce problème en concluant des accords informels avec des commandants du Conseil soudanais de l'éveil révolutionnaire pour les convaincre de revenir, plutôt qu'un accord politique officiel avec le mouvement, qui ne ferait que donner de la visibilité à la cause de Hilal.

59. Plusieurs petits groupes combattait aux côtés de l'Armée nationale libyenne, bien que la plupart d'entre eux n'aient pas de relations directes avec les autorités de cette dernière et opéraient sous le commandement de groupes plus importants comme l'ALS-MM et l'Alliance des forces de libération du Soudan. Abbas Ahmed Aseel dit « Jebel Moon », commandant rebelle à la longue expérience, s'est séparé de l'ALS-MM en octobre 2019 et a créé son propre groupe, qui compterait environ 200 combattants, pour la plupart issus comme lui de la population misseriya jebel. Le Nouveau Mouvement pour la justice et l'égalité (Nouveau MJE), groupe qui s'est dissocié du MJE en 2015, dispose également d'un petit contingent en Libye, constitué en grande partie de Massalit et dirigé par le général Magdi Hussein Sharaf. Un autre

groupe dissident du MJE, la Section collective du MJE, compte plusieurs dizaines de combattants en Libye, dirigés par le commandant Musa Saleh, ancien garde frontière mahamid.

60. Abdallah Banda, ancien commandant influent du MJE qui a été inculpé par la Cour pénale internationale, a mis fin à ses activités d'extraction d'or dans la zone de Kouri-Bougoudi en 2019, après en avoir été expulsé par les autorités tchadiennes, et a officiellement lancé en mars 2020 son propre groupe rebelle, l'Assemblée des forces du Mouvement pour la justice et l'égalité (voir la déclaration fondatrice reproduite à l'annexe 7). Banda, qui disposait d'environ 45 véhicules, avait principalement recruté d'anciens combattants du MJE (en particulier ceux du clan Kobé des Zaghawa), dont son adjoint Bichara Adam Ali et Jibril Abdulkarim Ibrahim Mayu, dit « Tek » (inscrit sur la Liste relative aux sanctions sous le numéro de référence permanent SDi.004), qui est le numéro trois du groupe¹⁶. Le groupe coopérait étroitement avec l'ALS-MM et l'Alliance des forces de libération du Soudan (également issus pour la plupart de la population zaghawa) et menait ses activités sous la supervision de l'Armée nationale libyenne.

61. Le MJE était le seul grand groupe rebelle darfourien qui n'était pas aligné sur l'Armée nationale libyenne. Pendant la période considérée, il n'a pris part à aucun combat majeur. Il s'est principalement consacré à la contrebande (voir sect. IX) dans l'extrémité sud de la Libye, y compris dans les zones situées à proximité de Kilinge et au sud de Qatroun, ainsi qu'à son renforcement en vue de l'accord de paix. Il s'est préparé à la mise en place des dispositifs de sécurité prévus dans l'Accord de Djouba en incorporant des groupes de recrues venus du Soudan et du Tchad et en réorganisant son contingent. Selon un officier du MJE interrogé par le Groupe d'experts, une cinquantaine de cadres du MJE sont partis du Darfour à cette fin et ont rejoint à la mi-juin le contingent déployé en Libye. Abdel Karim Cholloy, le chef du renseignement du mouvement, était le commandant en chef sur le terrain. Parmi les principaux commandants, on peut également citer le général Yahia Omda, Mohamed Dardug (de la tribu des Midob), le général Abdulhalim et Ahmed Daud Tarda, responsable de l'administration.

¹⁶ Voir <https://www.un.org/securitycouncil/fr/sanctions/1591/materials/summaries/individual/jibril-abdulkarim-ibrahim-mayu>.

Figure VII
Le général Abdulhalim lors d'un défilé militaire du MJE dans le sud de la Libye, août 2020



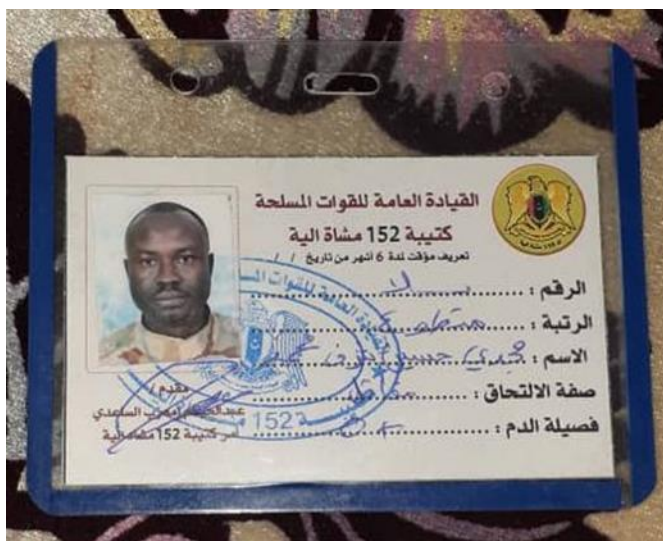
Source : MJE.

C. Coopération avec l'Armée nationale libyenne

62. Les principaux mouvements darfouriens (ALS-MM, Alliance des forces de libération du Soudan, ALS-AW, ALS-CT, Conseil soudanais de l'éveil révolutionnaire) se concertaient désormais directement avec les plus hauts dirigeants de l'Armée nationale libyenne et tenaient des réunions régulières et fréquentes avec eux à Benghazi. Des commandants darfouriens de premier plan tels que Juma Haggar, Jabir Ishag et Faysal Saleh de l'ALS-MM, Aboud Adam Khater de l'Alliance des forces de libération du Soudan, « Doydoy » du Conseil soudanais de l'éveil révolutionnaire et « Karjakola » de l'ALS-AW ont rencontré les responsables de l'Armée nationale libyenne à Benghazi en juillet, septembre, octobre et novembre. Au cours de la période considérée, leur interlocuteur habituel de haut rang auprès de l'Armée nationale libyenne était Saddam Heftar (le fils d'Heftar), et les groupes communiquaient également avec le général Abdelkarim Hadiya, chef du secrétariat général du commandement général de l'Armée nationale libyenne, l'aide le plus proche d'Heftar, et le général Abd al-Razzak Nazuri, chef d'état-major de l'Armée nationale libyenne.

63. Sur le terrain, le principal interlocuteur quotidien des darfouriens au sein de l'Armée nationale libyenne était le 128^e bataillon, dirigé par le commandant Hassan Maatq al-Zadma. Dans un discours prononcé lors d'une manifestation organisée par l'ALS-AW en Libye, un officier de l'ALS-AW a mentionné les relations de la force avec le 128^e bataillon, rare admission publique de la coopération des mouvements avec l'Armée nationale libyenne (voir annexe 8). Les approvisionnements quotidiens – munitions, nourriture et carburant – procurés aux groupes par l'Armée nationale libyenne, ainsi que leurs paiements, sont acheminés par l'intermédiaire du 128^e bataillon et d'Hilal Musa Bouamoud al-Zawawi, le chef de la milice favorable à l'Armée nationale libyenne qui accueille les mouvements à Zillah. Certains mouvements ont également coopéré avec d'autres unités de l'Armée nationale libyenne, comme le montre la carte d'identité militaire d'un « volontaire », délivrée par le 152^e bataillon au commandant du Nouveau MJE, Magdi Hussein Sharaf (voir fig. VIII).

Figure VIII
Carte d'identité militaire de Magdi Hussein Sharaf (152^e bataillon de l'Armée nationale libyenne)



Source : Confidentielle.

64. Au cours de la période considérée, les mouvements ont continué à recevoir de l'Armée nationale libyenne un grand nombre de véhicules et d'armes, généralement avant chaque opération de grande envergure. Les mouvements ont reçu en juin plusieurs dizaines de Landcruisers (jusqu'à 200, selon certaines sources rebelles), pour préparer la défense de Syrte et de Joufra, puis plusieurs dizaines d'autres début septembre. Ils ont également reçu divers types de canons antiaériens et antichars, dont des canons de 23 mm, 106 mm et 130 mm, ainsi que des roquettes et des mitrailleuses de type Goryunov.

D. Coopération avec les soutiens étrangers de l'Armée nationale libyenne

65. Alors que les mouvements darfouriens n'avaient auparavant de contacts qu'avec l'Armée nationale libyenne, depuis environ un an, les Émirats arabes unis, l'un des plus importants soutiens de celle-ci, ont établi des relations directes avec les principaux mouvements en Libye. Cela témoigne de l'importance des groupes darfouriens pour la stratégie militaire de l'Armée nationale libyenne.

66. Des membres des mouvements ont rapporté au Groupe d'experts que des réunions régulières entre les principaux commandants darfouriens (Haggar, Ishag, « Doydoy » etc.) et des officiers émiriens à Benghazi ont eu lieu, certaines en septembre et novembre 2020. Ces réunions ont porté principalement sur les besoins logistiques et financiers des mouvements et sur la contribution des Émirats arabes unis à cet égard. Des éléments darfouriens avec lesquels le Groupe d'experts s'est entretenu croyaient savoir que les paiements et les équipements qu'ils ont reçus de l'Armée nationale libyenne au cours de la période considérée leur ont été remis par les Émirats arabes unis. Durant la dernière semaine de novembre 2020, plusieurs officiers émiriens se sont rendus dans les camps des mouvements de la région de Joufra, afin d'évaluer quelles forces resteraient en Libye ou quitteraient le pays après la signature de l'Accord.

67. Les Émirats arabes unis ont également essayé de cultiver des relations personnelles et privilégiées avec des commandants darfouriens de haut rang basés en Libye, éludant l'Armée nationale libyenne et les dirigeants politiques des mouvements, en les invitant à Abou Dhabi. Plusieurs membres des mouvements ont indiqué au Groupe d'experts que Juma Haggar (SLA-MM) s'est rendu aux Émirats arabes unis pendant environ deux mois en novembre-décembre 2019, tandis que son adjoint Jabir Ishag et Abdallah (« Janna »), de l'Alliance des forces de libération du Soudan, s'y sont rendus pendant plusieurs semaines en octobre-novembre 2020. Au cours de ces visites, les commandants auraient rencontré des membres des services de sécurité des Émirats arabes unis.

E. Allégations concernant la présence des Forces d'appui rapide en Libye

68. Fin novembre, un document a circulé sur les réseaux sociaux, puis dans divers médias. Présentée comme une lettre interne des Forces d'appui rapide, datée du 6 novembre 2020 et adressée au chef adjoint des Forces d'appui rapide Abdel Rahim Dagolo par le coordonnateur des Forces d'appui rapide-Darfour méridional, il indiquait que 1 200 éléments des Forces d'appui rapide venaient d'être déployés en Libye à Joufra, puis à Benghazi, avec le soutien des Émirats arabes unis (voir annexe 9). Les Forces d'appui rapide ont déclaré que le document était un faux. Le Groupe d'experts n'a pas été en mesure de confirmer son authenticité. Les sources du Groupe d'experts en Libye n'étaient pas au fait de la présence des Forces d'appui rapide dans ce pays pendant la période considérée.

F. Après l'Accord de paix de Djouba : rester ou partir

69. En vertu des protocoles relatifs aux dispositifs de sécurité énoncés dans l'Accord, tous les combattants des mouvements signataires darfouriens (ALS-MM, ALS-CT, MJE, Alliance des forces de libération du Soudan, Alliance soudanaise) doivent se rendre dans des zones de rassemblement convenues au Darfour dans les 90 jours suivant la signature de l'Accord. Cependant, il est très peu probable que l'Accord de paix de Djouba mette fin à la présence de mouvements armés darfouriens en Libye.

70. Tout d'abord, certains mouvements, tels que l'ALS-AW et le Conseil soudanais de l'éveil révolutionnaire, ainsi que des groupes plus petits, ne font pas partie de l'Accord et resteront donc en Libye pour le moment. Ensuite, la présence solidement ancrée des mouvements signataires en Libye et leur participation au conflit dans ce pays, les avantages qu'ils en tirent et leurs relations complexes avec l'Armée nationale libyenne et ses soutiens étrangers font qu'il leur est difficile de quitter rapidement et complètement le pays.

71. Dans le cadre de l'Accord, certains mouvements ont commencé à ramener des forces au Darfour en passant par le Tchad. En novembre, 40 voitures de l'ALS-MM sont arrivées au Darfour septentrional en provenance du sud de la Libye. Certaines de ces troupes seront intégrées dans une nouvelle force chargée de la protection rapprochée des dirigeants politiques, tandis que d'autres ont été chargées de préparer la logistique du retour au Darfour d'autres contingents. Au moment de la rédaction du présent rapport, une centaine d'autres voitures de l'ALS-MM en provenance de Libye étaient stationnées dans la région de Bao, dans l'est du Tchad, sur un site fourni par les autorités tchadiennes, et prêtes à traverser la frontière vers le Darfour. Plusieurs dizaines d'autres qui se trouvaient au siège du mouvement à Zillah étaient sur le point de quitter la Libye et d'entrer au Tchad, sous la conduite de Juma Haggar et de Jabir

Ishag. Le Groupe d'experts est au courant de projets similaires de l'Alliance des forces de libération du Soudan.

72. Toutefois, il ressort des entretiens que le Groupe d'experts a eus avec des membres des mouvements signataires que ces derniers laisseront une partie de leurs forces en Libye pendant un avenir prévisible. Certains commandants et troupes y jouissent d'une situation qu'ils considèrent meilleure que s'ils rejoignaient les forces de sécurité au Soudan, et veulent rester en Libye tant que l'Armée nationale libyenne et ses soutiens les paieront. Certains considèrent également que le maintien de certaines forces en Libye leur permettrait de continuer à participer à des trafics lucratifs (migrants, stupéfiants, voitures, etc.). De plus, lors de réunions tenues depuis septembre, les responsables de l'Armée nationale libyenne, pour qui les Darfouriens sont un atout militaire majeur, ont fait pression sur les mouvements pour qu'ils restent en Libye, ce que ces derniers ont accepté. Les mouvements sont également désireux de maintenir des bases arrière et certaines forces en Libye au cas où l'Accord ne serait pas mis en œuvre et où le processus de paix déraillerait.

73. Les mouvements signataires ont donc l'intention de laisser un nombre important de troupes en Libye – jusqu'à la moitié de leurs effectifs, selon certaines personnes avec lesquelles le Groupe d'experts s'est entretenu. Alors que Juma Haggag et Jabir Ishag, de l'ALS-MM, devraient retourner au Soudan dans les prochaines semaines, le chef d'état-major du mouvement, Faysal Saleh, est censé rester en Libye avec plusieurs dizaines de voitures. Au moment de la rédaction du présent rapport, à la mi-décembre, les commandants de l'ALS-MM, de l'Alliance des forces de libération du Soudan, de l'ALS-CT, de l'ALS-AW et du Conseil soudanais de l'éveil révolutionnaire se sont vu promettre de nouveaux véhicules (environ 150, selon des sources rebelles) par l'Armée nationale libyenne, leurs paiements mensuels, des armes, des munitions et des uniformes. Ces transactions indiquent que le partenariat entre les différentes parties survivra à l'Accord.

VII. Groupes armés darfouriens au Soudan du Sud¹⁷

74. Trois groupes rebelles darfouriens ont maintenu une présence militaire dans la partie nord du Soudan du Sud pendant la période considérée, mais aucun n'a mené d'opérations militaires. Le Conseil révolutionnaire soudanais, groupe dissident du MJE majoritairement massalit dirigé par le commandant Abdelrahman Arbab, était basé dans la région de Raga et disposait de quelques dizaines de véhicules armés et d'environ 200 combattants. Durant le processus de paix de Djouba, plusieurs mouvements et organes participant aux négociations – le MJE, l'Alliance soudanaise, le MPLS-N d'Abdulaziz Al Hilu, les Forces d'appui rapide – ont tenté d'attirer cette force dans leurs rangs. Selon diverses sources, le groupe est maintenant très proche d'Al Hilu¹⁸.

75. Le MJE disposait également d'une force militaire de quelques dizaines de véhicules dans la région de Raga. Alors que le chef de la force, Omda Taher, était à Djouba pour représenter le MJE dans les pourparlers de paix, le groupe s'est renforcé en recrutant de nouveaux membres, ramenant des vétérans et réparant ses véhicules en prévision de la mise en place des dispositifs de sécurité.

76. L'ALS-AW a conservé une force militaire d'environ 120 combattants dans les zones reculées du comté de Pariang, dirigée par le général de division Abdullah

¹⁷ Cette section se fonde sur des informations recueillies et recoupées à partir d'entretiens menés avec divers membres et anciens membres de l'ALS-AW pendant la période considérée.

¹⁸ En raison notamment des origines massalit d'Al Hilu, le MPLS-N a de nombreux partisans dans la communauté massalit du Darfour occidental.

Haran, chef adjoint du mouvement. Le groupe a également continué à détenir plusieurs dizaines d'individus (76, selon un ancien membre qui a récemment quitté les forces), aussi bien des membres que des civils (voir S/2020/36, par. 98 à 106). Du fait que l'ALS-AW a rejeté le processus de paix de Djouba, Haran a subi une pression accrue de la part des autorités sud-soudanaises, qui ont réduit ses activités commerciales et agricoles et lui ont ordonné de cesser les attaques contre les dissidents de l'ALS-AW. Haran est arrivé à Djouba début novembre pour discuter avec l'équipe de médiation sud-soudanaise des plans de paix de l'ALS-AW.

77. Ces derniers mois, les mouvements signataires de l'Accord de Djouba ont tenté de recruter de nouveaux combattants au Soudan du Sud parmi la diaspora darfourienne, en particulier parmi les anciens combattants qui avaient quitté les mouvements, l'objectif étant d'augmenter leurs effectifs avant de s'intégrer dans les dispositifs de sécurité. L'armée sud-soudanaise a autorisé l'ALS-MM, l'ALS-CT et l'Alliance des forces de libération du Soudan à établir certains camps comme zones de rassemblement pour les combattants autour de Bentiu, Raga et Yida. Plusieurs dizaines de recrues ont rejoint ces camps. Pour l'ALS-MM, le principal recruteur était About Ali Khater.

VIII. Droit international humanitaire et droits humains¹⁹

A. Vue d'ensemble

78. La situation générale sur le plan du droit humanitaire international est restée désastreuse, principalement en raison de la récurrence des conflits localisés. La violence intercommunautaire, caractérisée par des tensions entre les éleveurs et les agriculteurs, des vols de bétail et des attaques contre les personnes déplacées et les personnes rapatriées, a mis la population civile en grand danger. Les femmes et les filles sont restées très vulnérables aux attaques et aux violences sexuelles, notamment lorsqu'elles essaient d'exercer des activités de subsistance. L'absence d'institutions chargées du maintien de l'ordre et de l'état de droit pleinement opérationnelles, en particulier dans les régions reculées, a aggravé les lacunes en matière de protection des civils et favorisé l'impunité des auteurs de ces crimes. L'origine de la plupart des incidents tient aux causes profondes du conflit au Darfour qui restent très présentes, en particulier la disponibilité des armes et les conflits fonciers. Les combats entre les factions rebelles de l'ALS-AW et entre l'ALS-AW et les forces du Gouvernement soudanais dans plusieurs secteurs du Jebel Marra ont fait des morts et des blessés et entraîné des déplacements secondaires. Les forces de sécurité ont pris des mesures punitives à l'encontre des civils et ont également commis de graves violations des droits de l'enfant, se livrant notamment à des viols et à des agressions physiques, et ont perturbé la scolarité des enfants.

B. Protection des civils

79. Au cours de la période considérée, les cas de viols, de meurtres, d'actes d'intimidation, d'agressions physiques et d'attaques contre des personnes déplacées, de pillages et d'incendies criminels ont été très fréquents. Ces incidents ont été principalement attribués à des membres de tribus nomades armées, aux forces de sécurité du Gouvernement soudanais – Forces armées soudanaises, police et Forces d'appui rapide – et aux milices. Certaines des manifestations pacifiques motivées par

¹⁹ Cette section est basée sur des entretiens et des entretiens téléphoniques avec diverses sources darfouriennes, dont des victimes, des responsables locaux, des personnes déplacées et des observateurs locaux des droits humains.

la médiocrité des services, l'insécurité et l'absence de justice ont tourné à la violence et entraîné de nouvelles atteintes aux droits humains.

80. La faiblesse de la police, seul organe des forces de sécurité ayant une présence dans les zones rurales, a souvent permis aux auteurs de ces crimes d'agir avec un sentiment d'impunité totale et dans le mépris de l'ordre public. Les attaques menées par des groupes d'hommes armés contre la police lorsqu'elle tente d'intervenir sont fréquentes. Le 21 avril, dans le village de Tamer Paul Jamel (nord-est de Zalingei, dans le Darfour central), les milices arabes, en représailles au meurtre présumé de l'un de leurs membres, ont maîtrisé et désarmé la police locale et pris le contrôle du poste, où elles ont arbitrairement détenu plusieurs personnes, dont des chefs tribaux locaux et des représentants du Gouvernement soudanais. Selon des sources locales, les milices ont tué 2 personnes et en ont blessé 18 autres, incendié 14 maisons et le marché local et emporté 10 véhicules et 100 têtes de bétail. Ces attaques ont de manière flagrante été menées sans discrimination et sans mesure. Le siège a été levé après que les villageois qui avaient trouvé refuge dans la mosquée aient été contraints de payer une compensation (*diya*) pour le berger mort. En octobre, un policier et un homme armé ont été tués lorsque des hommes armés ont attaqué le poste de police de Jebel Marra-Est, localité du Darfour méridional. Deux autres policiers et une femme ont été blessés. Des groupes armés, principalement issus de communautés nomades, ont ouvertement profité des failles de sécurité et poursuivi leurs attaques contre d'autres communautés locales.

81. En mai, le Gouvernement soudanais a publié un plan national de protection des civils, aux fins de la protection des civils après le retrait de la MINUAD (voir S/2020/429). À ce stade, l'incertitude demeure quant à la capacité et aux moyens du Gouvernement soudanais s'agissant de mettre en œuvre ce plan. Dans des déclarations publiques, ainsi que lors de réunions avec le Groupe d'experts, les représentants des personnes déplacées et des mouvements darfouriens²⁰ ont exprimé leur inquiétude quant au retrait de la MINUAD, arguant qu'il créerait un vide en matière de protection des civils, et ont demandé la prolongation du mandat de l'Opération. Le dispositif de sécurité présenté dans l'Accord prévoyait la mise en place au Darfour, dans les 90 jours suivant la signature de l'Accord, d'une force mixte de protection constituée de 12 000 hommes (6 000 déployés par le Gouvernement soudanais et 6 000 déployés par les mouvements signataires) et chargée de protéger les civils après le départ de la MINUAD. Toutefois, il reste à voir quand cette force sera pleinement opérationnelle, compte tenu notamment des premiers retards dans la mise en œuvre de l'Accord, et quelle sera son efficacité.

C. Violence sexuelle et fondée sur le genre

82. L'absence de justice de genre a exacerbé les incidents de violence sexuelle et fondée sur le genre, y compris les violences sexuelles liées au conflit qui sont perpétrées contre les femmes et les filles, la majorité des cas n'ayant pas fait l'objet d'une enquête adéquate, lorsqu'enquête il y a eu. La police a souvent invoqué le manque de capacités et de ressources, notamment de carburant pour ses véhicules, comme raison pour laquelle il n'a pas été donné suite aux cas signalés. Pour les rescapées, l'idée selon laquelle « plus on est nombreux, plus on est en sécurité » n'était pas toujours confirmée, en particulier lorsque les assaillants étaient armés et très nombreux. Des groupes de victimes et de rescapées ont été attaqués lors de violences intercommunautaires, alors qu'ils se rendaient à l'école ou participaient à des activités de subsistance en dehors des camps de personnes déplacées, actes

²⁰ Voir par exemple www.darfur24.com/en/2020/12/01/minawi-asks-washington-to-liaise-with-un-for-extension-of-unamid-mandate-in-darfur/.

simples qui ont davantage encore exposé leurs vulnérabilités. Les auteurs présumés étaient des membres des forces de sécurité, des hommes armés souvent issus de communautés nomades et parfois des membres de l'ALS-AW.

83. Le 28 novembre, une jeune fille de 14 ans souffrant d'un handicap mental aurait été violée sous la menace d'une arme par un soldat des Forces armées soudanaises près du marché de Thour (Darfour central). L'incident a été signalé au commandant militaire local, qui n'aurait pris aucune mesure, provoquant la colère des habitants qui ont eu le sentiment que l'auteur n'était pas tenu responsable. La rescapée a reçu des soins médicaux à Nertiti. En octobre, une femme a été victime d'un viol collectif perpétré par deux nomades armés alors qu'elle participait à des activités de subsistance à Fouji (Darfour central). Certaines victimes ont été soumises à des violences physiques extrêmes, parfois avec des conséquences tragiques. Le 21 septembre, une femme four a été violée et battue à mort par un groupe d'hommes décrits comme étant des Arabes, lors d'une attaque nocturne sur la zone agricole réservée aux personnes rapatriées à Ludang, dans la périphérie de Nertiti (Darfour central). Les auteurs présumés voyageaient avec un convoi de chevaux, de motocyclettes et de chameaux. Il n'a été procédé à aucune arrestation. Le 13 septembre, une femme a été agressée physiquement et une jeune fille de 15 ans violée par un membre des Forces d'appui rapide, chez elles, dans le camp de personnes déplacées de Bargo à Taouïla (Darfour septentrional). Leur foyer a été pris pour cible en raison de l'affiliation présumée de la famille à la faction ALS-AW. Aucune arrestation n'a été effectuée par la Force de police soudanaise à Taouïla.

84. Le Gouvernement soudanais était conscient de la difficulté de répondre aux préoccupations en matière de protection des femmes et des filles au Darfour. Au cours de la période considérée, la directrice du Groupe chargé de lutter contre la violence à l'égard des femmes et des enfants, qui relève du Ministère du travail et du développement social, a informé le Groupe d'experts des progrès réalisés quant à l'adoption de directives générales relatives à la prévention et à la répression de la violence fondée sur le genre et quant à la signature du cadre de coopération piloté par le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit en mars 2020. Elle a décrit les programmes de formation prévus pour les militaires et autres personnels de sécurité et la modification de diverses lois qui permettraient de mettre en place des mécanismes de justice pour les victimes et les rescapés de la violence sexuelle et fondée sur le genre. Soulignant que la sensibilisation et l'application de la loi sont souvent un défi, le Groupe d'experts se félicite du renforcement des mesures de prévention, d'intervention et de protection mises en place pour les rescapés de la violence sexuelle et fondée sur le genre.

D. Violations et atteintes contre des enfants

85. Le Groupe d'experts a reçu plusieurs rapports faisant état d'incidents impliquant des enlèvements d'enfants. Le 30 avril 2020, des membres d'une milice ont enlevé une jeune bergère de 16 ans près de Nertiti. Le 7 mai, un garçon de 10 ans a été enlevé à Wadi Tanqoua (localité de Nertiti) après qu'un homme de 32 ans ait été tué lors d'un raid au cours duquel plus de 45 moutons ont également été emportés.

86. Un certain nombre d'enfants accompagnant leurs parents ont également été blessés lors de sit-in pacifiques dans différentes parties du Darfour qui ont fait l'objet d'attaques ou ont été dispersés par la force (voir ci-dessous). Les enfants ont également été durement touchés par les attaques et les contre-attaques opposant les forces du Gouvernement soudanais et l'ALS-AW. Selon les informations reçues par le Groupe d'experts, un enfant de 6 ans comptait parmi les victimes qui ont péri lorsque, les

1^{er} et 2 juin 2020, les Forces armées soudanaises ont lancé des attaques à la roquette en direction du village de Mara, contrôlé par l'ALS, dans le Darfour central. Pendant les deux jours qu'ont duré les contre-attaques, sept enfants âgés de 4 à 12 ans ont été blessés par des éclats d'obus et ont reçu des soins à l'hôpital de Nertiti.

87. De même, un grand nombre d'enfants comptaient parmi les civils touchés par les rivalités au sein de l'ALS-AW dans le Jebel Marra, en particulier parmi les personnes récemment déplacées. Leur situation est aggravée par le fait que certains étaient déjà issus de foyers dirigés par des enfants et que d'autres ont été séparés de leurs parents ou des personnes qui s'occupaient d'eux lorsqu'ils ont fui en quête de sécurité et d'un abri. À Sortoni (Darfour septentrional), des élèves qui avaient fui la région par crainte d'être arrêtés lors des opérations militaires du commandant des Forces armées soudanaises Al-Sadiq Foka, qui s'en prenaient aux partisans présumés de l'ALS-AW, n'ont pas pu passer leurs examens scolaires.

E. Répression des sit-in

88. Depuis la fin juin 2020, un certain nombre de sit-in pacifiques ont été organisés au Darfour par des comités de résistance locaux avec le soutien de certains éléments de l'ALS-AW et des Forces pour la liberté et le changement, notamment à Nertiti (Jebel Marra, Darfour central), Fata Borno, Koutoum et Kabkabiya (Darfour septentrional), Daeïn et Abou Matareq (Darfour oriental). Ces sit-in, marqués par une forte participation des femmes, faisaient suite à des attaques répétées contre des personnes déplacées et des agriculteurs dans ces régions. Les manifestants ont exprimé diverses exigences, dont la révocation des autorités locales et le désarmement des milices locales (voir annexe 10).

89. Alors que les manifestations avaient été essentiellement pacifiques, la Force de police soudanaise a mis fin à un sit-in à Koutoum (Darfour septentrional) le 12 juillet 2020, après avoir tiré des balles réelles et des gaz lacrymogènes pour disperser les manifestants, faisant un certain nombre de blessés, dont des femmes et des enfants²¹. Ces actes étaient clairement en violation des droits de réunion et d'association pacifiques des manifestants.

Figure IX

Enfant blessé lors de la dispersion du sit-in organisé à Koutoum, 12 juillet



Source : Réseaux sociaux.

²¹ Voir www.aljazeera.net/news/politics/2020/7/13/نجاه-مسؤولين-من-الأحداث-فض-اعتصام-في.

90. Le 13 juillet 2020 à Fata Borno, un sit-in a été violemment dispersé par des milices armées à bord de véhicules à quatre roues motrices, à moto et à cheval. Les assaillants ont tiré à balles réelles sur les manifestants sans discrimination, faisant 12 morts et 14 blessés, et ont pillé et brûlé des biens, y compris le marché. Cette attaque, qui a eu lieu quelques heures après qu'une délégation gouvernementale de haut niveau se soit rendue au sit-in pour entendre les revendications des manifestants, est révélatrice de la fragilité de la situation en matière de sécurité au Darfour, où les milices armées continuent de bafouer effrontément l'ordre public, les forces de sécurité étant incapables de protéger adéquatement les civils.

Figure X

Incendie criminel, marché de Fata Borno, 13 juillet



Source : Sakina B.

F. Violations des droits humains par les forces de sécurité gouvernementales

91. Le Groupe d'experts a reçu plusieurs rapports faisant état d'un manque de professionnalisme des forces de sécurité et de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits perpétrées par elles. Le Comité de résistance d'Abou Karinka (Darfour oriental) a publié un communiqué de presse en août dernier, condamnant le comportement des Forces d'appui rapide. Il y affirmait que les femmes et les jeunes filles étaient harcelées sur les marchés et dans les cafés et que les hommes étaient roués de coup de manière aléatoire, et que les Forces rasaient de force la tête de certains jeunes²². Toujours en août, 10 membres des comités de résistance du Darfour méridional ont été arrêtés et détenus par les forces de sécurité mixtes pendant trois semaines sans chef d'accusation, prétendument au motif de leur participation à des manifestations dans la localité de Kass. Les manifestants avaient condamné la libération, sans inculpation, de deux membres d'une milice locale, après qu'ils avaient été brièvement détenus au motif que plusieurs membres de leur groupe attaquaient des civils dans des fermes et des villages aux alentours de Kass et pillaient des biens.

²² Voir www.dabangasudan.org/en/all-news/article/east-darfur-activists-condemn-rsf-militia-behaviour-in-abu-karinka.

Selon certaines sources, la police de Kass a trouvé les personnes arrêtées en possession d'un grand nombre d'armes lourdes, d'armes à feu et de fusils de précision.

92. En octobre, la MINUAD a fait état de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits perpétrées à grande échelle contre les personnes déplacées et d'autres civils à Sortoni et dans les zones environnantes par le commandant des Forces armées soudanaises, Al-Sadiq Foka. Des cas d'arrestation et de détention arbitraires, de traitement inhumain assimilable à des actes de torture, d'enlèvement contre rançon, d'expulsion de personnes déplacées, d'extorsion et d'actes d'intimidation ont été mis en évidence. La plupart des victimes étaient soupçonnées d'être affiliées à l'ALS-AW. Lors d'un incident, une femme qui avait signalé la détention illégale de son frère aux autorités de Zalingei a elle-même été détenue arbitrairement le 14 octobre par les hommes de Foka. Elle a été libérée après avoir payé une rançon de 25 000 livres soudanaises. Le 18 septembre, un Four de 25 ans aurait été emmené de son logement dans le camp de personnes déplacées de Sortoni vers le village voisin de Borgo où, pendant deux jours, il a été attaché et pendu à un arbre avec des pierres accrochées sur le dos pendant qu'il était roué de coups. La famille de la victime a obtenu sa libération le 10 octobre après avoir payé 45 000 livres soudanaises. La victime n'aurait pas eu droit à des soins médicaux et l'incident n'aurait pas été signalé aux autorités, Al-Sadiq Foka étant la seule autorité de Sortoni, selon les informations rapportées. De même, un homme de 31 ans qui avait été arrêté par des soldats des Forces armées soudanaises pour avoir violé le couvre-feu imposé à Deba Nyra, près de Golo, a été temporairement détenu dans une base voisine des Forces armées soudanaises. Mains et pieds liés, il a été laissé pendu à un arbre pendant plusieurs heures et battu à plusieurs reprises à coups de crosses de fusil.

G. Violations des droits humains par l'Armée de libération du Soudan-Abdul Wahid

93. Les combats au sein de l'ALS-AW (voir sect. V) ont été marqués par diverses violations du droit humanitaire international et des droits humains, notamment des attaques contre des civils, des actes d'extorsion, des enlèvements et des exécutions sommaires. Dans plusieurs cas, des factions ont attaqué et pillé des villages situés dans la zone d'opération d'une autre faction, accusant les villageois de complicité avec leur ennemi. Depuis septembre, les forces de Gaddura ont pillé plusieurs villages sur le territoire de Zanoun, dans l'est du Jebel Marra.

94. Le Groupe d'experts a connaissance d'au moins une exécution sommaire. Fin août, après avoir repoussé une attaque des troupes de Gaddura sur le village de Dou, les forces de Zanoun ont abattu quatre soldats présumés de Gaddura qu'ils avaient capturés pendant les combats, dont un étudiant, Abu Sofyan Adam. Plusieurs cas d'enlèvements perpétrés par les différents groupes ont également été signalés, les personnes visées étant généralement des civils ayant des liens présumés avec une faction rivale.

95. Des incidents de violence sexuelle et fondée sur le genre se sont également produits. Dans plusieurs cas signalés au Groupe d'experts, certains membres des factions belligérantes ont « puni » des communautés locales accusées de se ranger du côté de la faction opposée en se livrant à des viols sur des civiles, en s'en prenant notamment aux femmes de commandants rivaux.

96. Les combats et les attaques connexes contre des civils ont provoqué des déplacements à grande échelle. En juillet et en août, les combats entre Aldouk et le commandant de Gaddura, Saleh Borso, dans les villages de Leiba et Wuji, ont entraîné le déplacement secondaire de milliers de personnes déplacées vers les sites de rassemblement de Savanga et Toga, près de Golo (Darfour central). Les rapports de

la MINUAD indiquent également que les combats entre les forces de Zanoun et de Gaddura entre septembre et novembre ont entraîné le déplacement de dizaines de milliers de civils du Jebel Marra-Est vers les villages de Jawa, Deribat et Suni.

H. Situation des personnes déplacées

97. Au cours de la période à l'examen, aucun progrès tangible n'a été enregistré quant à l'amélioration de la situation des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Le caractère transitoire de l'actuel Gouvernement soudanais et l'incertitude politique qui en découle ont eu un impact négatif sur la capacité de celui-ci de mettre en place des politiques relatives aux déplacés, en particulier en ce qui concerne des questions essentielles comme l'occupation des terres et la sécurité dans les zones agricoles.

1. Attaques contre les déplacés et les rapatriés

98. Les attaques armées lancées par des membres des communautés arabes contre les déplacés et les rapatriés se sont poursuivies, en particulier dans des régions comme Nertiti (Darfour central), Koutoum (Darfour septentrional) et l'extrémité sud du Jebel Marra (Darfour méridional). De nombreuses communautés arabes sont devenues nerveuses depuis la chute du régime précédent, craignant d'être contraintes de restituer les terres appartenant à des déplacés qu'elles occupent depuis des années. En conséquence, elles ont intensifié les attaques contre les agriculteurs afin de les dissuader de tenter de retourner sur leurs terres.

99. La capacité du Gouvernement de gérer cette insécurité s'est avérée limitée. En dehors des grandes villes où se trouvaient les Forces d'appui rapide, la présence et les moyens des forces de sécurité étaient souvent insuffisants. La police avait fréquemment une puissance de feu inférieure à celle de certaines communautés nomades et n'était pas en mesure de mettre fin aux attaques contre les déplacés et les rapatriés.

2. Situation en matière de sécurité dans les camps de déplacés

100. Dans les camps de déplacés, les résidents restaient également exposés aux actes de violence et de harcèlement auxquels se livraient les éléments armés qui s'y trouvaient. Le 13 avril 2020, un élément travaillant sous les ordres d'un officier des Forces armées soudanaises et ancien commandant local de l'ALS-AW, Al-Sadiq Foka, a tué le représentant des déplacés du camp de Sortoni (Darfour septentrional), prétendument parce que celui-ci refusait d'autoriser des hommes de Foka à imposer des taxes à des personnes déplacées.

101. Alors que certains déplacés considéraient la présence de l'ALS-AW dans les camps comme une protection, beaucoup d'autres y voyaient un fardeau, car le groupe agissait parfois comme une administration parallèle, imposant des taxes aux déplacés et détenant ceux qui s'opposaient à son règne. Les activités de l'ALS-AW dans les camps ont également parfois créé des tensions entre les déplacés d'une part, et les communautés extérieures et les autorités soudanaises d'autre part. Par exemple, le 12 juin, après que des membres de l'ALS-AW aient abattu deux civils arabes qui étaient entrés en voiture par erreur dans le camp de Kalma (Darfour méridional) pendant la nuit, des milliers d'Arabes armés ont encerclé le camp, menaçant de le prendre d'assaut pour y chercher les responsables. Seule la prompt intervention des Forces d'appui rapide, des autorités locales et de la MINUAD, qui a servi de médiateur entre les représentants des personnes déplacées et les représentants des civils arabes, a permis d'éviter le risque d'un bain de sang.

3. **Harcèlement de déplacés par les signataires de l'Accord de paix de Djouba**

102. Lors de réunions avec le Groupe d'experts tenues en novembre au Darfour central, divers interlocuteurs représentant les personnes déplacées se sont plaints des actes d'intimidation auxquels se livraient des membres des groupes signataires de l'Accord de Djouba. Ils ont affirmé que des membres des Forces d'appui rapide, de l'ALS-CT et du MJE ainsi que des personnes non identifiées venues de l'extérieur des camps de déplacés, appelés les « partisans de la paix », étaient arrivés dans les camps au cours des derniers mois et avaient commencé à intimider les gens pour les contraindre à accepter l'Accord. Selon eux, les « partisans de la paix » ont enlevé ou tué certaines personnes déplacées qui n'approuvaient pas l'Accord. Certains déplacés ont affirmé que le but ultime de cette campagne d'intimidation était de démanteler les camps. Les interlocuteurs ont demandé à l'ONU « de mettre fin aux activités des partisans de l'Accord, qui commettent des crimes à l'intérieur des camps ».

I. **Violence intercommunautaire**

103. Les relations intercommunautaires se sont fortement détériorées dans plusieurs régions du Darfour au cours de la période considérée. Certaines communautés qui étaient du côté des perdants sous le Gouvernement Béchir se sont senties encouragées par les changements politiques à Khartoum et ont pris beaucoup plus d'assurance dans leurs efforts pour récupérer les terres ancestrales qu'elles avaient perdues pendant le conflit. Cette détérioration des relations a provoqué plusieurs affrontements et attaques de grande envergure contre des civils, dont la fréquence, l'ampleur et le coût humain ont été sans précédent ces dernières années.

104. Cette dynamique s'est manifestée au Darfour occidental, le plus grand foyer de violence intercommunautaire au cours de la période considérée. Les tensions entre les Massalit, qui se considèrent comme des propriétaires de terres traditionnels, et les communautés arabes locales ont continué à s'accroître à la suite de l'attaque du camp de déplacés de Krinding, fin décembre 2019, qui a fait au moins 90 victimes (voir annexe 11). À ce jour, les résultats des enquêtes du Gouvernement soudanais sur les événements de Krinding sont toujours pendants, ce qui alimente la crainte que les auteurs, dont des officiers présumés des Forces d'appui rapide, ne soient pas traduits en justice. En mars 2020, quelques dizaines de Massalit dirigés par Abu Johara, pour la plupart d'anciens membres de groupes rebelles et de la police, ont déclaré une nouvelle rébellion dans les montagnes de Silik ; le nouveau mouvement a été rapidement écrasé par les populations arabes locales. Du 19 au 21 juillet, des groupes d'Arabes et de Massalit armés se sont affrontés dans le quartier de Jabal à Geneina. Ces combats ont fait une dizaine de victimes et montré la militarisation croissante des communautés du Darfour occidental. Le 25 juillet, environ 500 Arabes armés ont mené des attaques contre Masteri (située à 50 km de Geneina et à majorité Massalit), en guise de vengeance après qu'une femme arabe et ses deux enfants aient été assassinés près de la ville. Les agresseurs ont pris le contrôle du poste de police et les affrontements ont fait au moins 77 victimes, dont plusieurs policiers. Le déploiement massif des forces de sécurité a contribué à contenir les affrontements dans l'État, mais des tensions demeurent et des incidents impliquant des membres de ces communautés continuent de se produire régulièrement.

105. Des affrontements similaires à grande échelle ont eu lieu dans le Darfour méridional. Le 5 mai, un conflit entre Peuls (Fallata) et Arabes rizeigat s'est déclenché à Mariya et rapidement propagé, principalement près de Toulous et Greida, faisant environ 100 victimes et causant d'importantes pertes en vies humaines, en bétail et en biens, essentiellement parmi les Peuls. Par ailleurs, dans le Darfour méridional, le conflit ancestral entre les éleveurs peuls et les agriculteurs massalit locaux a repris

dans la localité de Greida à la fin du mois de juillet 2020. Cette fois, la plupart des 14 victimes étaient des Massalit déplacés qui essayaient de s'installer sur les terres que les Peuls considéraient comme leur territoire ancestral. Plus tard, du 20 au 22 octobre, des éleveurs peuls armés ont attaqué plusieurs villages de la localité de Greida, en représailles contre la communauté massalit. La MINUAD et les médias ont indiqué que 12 personnes avaient été tuées et près de 30 autres blessées²³. On trouvera à l'annexe 12 du présent rapport le texte de déclarations émanant des communautés impliquées dans le Darfour méridional et le Darfour occidental, qui mettent en évidence les tensions récurrentes.

106. Les litiges fonciers restent le principal problème alimentant la violence intercommunautaire. Cela a été illustré par les nombreuses attaques menées dans tout le Darfour contre les déplacés et les personnes rapatriées de leur plein gré qui se livrent à l'agriculture saisonnière et à d'autres activités de subsistance. Dans de nombreux cas, des agriculteurs ont été attaqués parce qu'ils refusaient de permettre à des éleveurs de laisser leurs animaux paître sur leurs cultures. Ces incidents ont fait des morts et des blessés et entraîné des déplacements secondaires et la perte d'habitations, de moyens de subsistance et d'autres biens.

107. Un facteur aggravant de la violence intercommunautaire a été le parti pris perçu des autorités, y compris des forces de sécurité, dans plusieurs de ces incidents. Au Darfour occidental, les communautés considéraient les Forces d'appui rapide comme proches des populations arabes locales, tandis que la police, au contraire, était considérée comme essentiellement pro-Massalit. De même, après que les Forces d'appui rapide ont tenté de faire office de médiateur entre les Peuls et les Rizeigat à la suite des affrontements de mai, certains Peuls se sont plaints au Groupe d'experts que la médiation penchait en faveur des Rizeigat et soutenait de facto les positions de ces derniers. Au Darfour central, après des incidents entre agriculteurs et nomades dans la région de Nertiti qui ont fait plusieurs victimes au milieu de l'année 2020, des renforts des Forces d'appui rapide ont été déployés dans la région. Cependant, ces troupes des Forces d'appui rapide, principalement des Arabes du Darfour, ont été mal acceptées par les Four locaux, qui ont critiqué leur parti pris présumé en faveur des populations arabes locales. Elles ont en conséquence été remplacées par des Forces d'appui rapide originaires de communautés extérieures au Darfour, avec un meilleur résultat²⁴.

108. La nouvelle administration soudanaise a reconnu le problème de la violence intercommunautaire et tenté de le résoudre. Au Darfour occidental, le Gouverneur a déclaré l'unité administrative de Masteri « zone sinistrée en raison de l'insécurité endémique ». Au moins 5 000 éléments des forces mixtes, dont les Forces d'appui rapide, les Forces armées soudanaises et la police, ont ensuite été déployés au Darfour occidental pour protéger les civils menacés de façon imminente pendant les saisons des cultures et des récoltes. À certaines occasions, les autorités soudanaises ont également lancé des initiatives de médiation entre les communautés belligérantes. Après les affrontements de mai, les dirigeants des communautés peules et rizeigat ont signé une trêve, le 13 mai, sous la conduite d'Abdul Rahim Dagolo, chef adjoint des Forces d'appui rapide²⁵. Toutefois, tant que la question du régime foncier et de la propriété des terres ne sera pas résolue et que les armes resteront facilement accessibles, les tensions intercommunautaires risquent fort de persister et d'éclater de manière aléatoire dans de nombreuses régions du Darfour.

109. Les groupes signataires de l'Accord de paix de Djouba sont également parfaitement conscients de la menace que les tensions intercommunautaires

²³ Voir www.dabangasudan.org/en/all-news/article/attack-on-south-darfur-village-leaves-12-dead.

²⁴ Réunion du Groupe d'experts avec les autorités du Darfour central, octobre 2020.

²⁵ Voir www.dabangasudan.org/en/all-news/article/warring-south-darfur-tribesmen-sign-truce.

récurrentes représentent pour la stabilité au Darfour, et certains de leurs membres ont l'intention de jouer un rôle dans les efforts locaux de médiation et de réconciliation. En octobre 2020, plusieurs cadres des groupes signataires et des militants locaux ont créé le Darfur Forum for Social Peace, ONG dirigée par Salah Hamid Ismail Mohamed et œuvrant à des initiatives locales destinées à promouvoir la coexistence sociale.

110. Dans la plupart des cas, les conflits intercommunautaires sont restés cantonnés à des localités isolées du Darfour. Toutefois, certains conflits, comme ceux impliquant les Massalit, les Peuls, les Zaghawa et certains groupes arabes, ont une nature transfrontalière beaucoup plus large, ce qui constitue une menace pour la paix et la stabilité non seulement au Soudan, mais aussi dans les États voisins.

J. Justice et principe de responsabilité

111. Certains membres des forces de sécurité et des factions armées ont abusé de leurs pouvoirs ; d'autres ont profité de la faiblesse de l'état de droit et se sont livrés à des violations des droits humains et à des atteintes à ces droits, en toute impunité. Il est essentiel, pour lutter contre l'impunité de ces crimes, que les responsables de violations du droit international humanitaire et du droit international des droits humains, y compris les violences sexuelles liées aux conflits, rendent compte de leurs actes. Au cours de la période considérée, les autorités ont parfois agi de manière décisive contre les auteurs de ces actes. En octobre, les Forces d'appui rapide ont arrêté 39 personnes en relation avec l'attaque du 23 juillet contre un village de retour volontaire à Abdoze (Darfour méridional), qui avait fait 15 morts et 25 blessés²⁶. De nombreuses personnes ont fui à ce moment-là, et certaines ont disparu du village, qui était alors sous la protection des Forces d'appui rapide. Les mesures d'établissement des responsabilités avaient été largement saluées mais restaient l'exception.

112. En novembre, tous les membres de l'opposition soudanaise et des groupes rebelles armés, à l'exception de ceux qui font l'objet de poursuites pour crimes de guerre devant la Cour pénale internationale, ont été amnistiés. Minni Minawi et Gibril Ibrahim, membres du MJE, ont bénéficié de la proclamation d'amnistie²⁷. Il n'est pas certain qu'Abdul Wahid, membre de l'ALS, qui n'avait pas participé aux pourparlers de paix, bénéficiera d'une amnistie. Des membres du Conseil de transition, dont al-Burhan et Hemetti, ont également été exonérés par cette proclamation. Toutefois, de nombreux civils darfouriens qui ont parlé au Groupe d'experts, y compris dans les camps de déplacés, ont insisté sur le fait que justice et réparation leur étaient nécessaires pour pouvoir tourner la page et reconstruire leur vie, et que les auteurs de ces actes devaient être traduits en justice pour que la réconciliation puisse se faire²⁸.

113. Alors que l'octroi d'amnisties, y compris par opportunisme politique, n'est pas rare, les amnisties qui empêchent de poursuivre des individus qui pourraient être légalement responsables de crimes de guerre²⁹ et d'autres violations flagrantes des droits humains sont incompatibles avec les obligations des États découlant des diverses branches du droit international ainsi qu'avec la politique des Nations Unies visant à enquêter sur les personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes de guerre

²⁶ Voir www.dabangasudan.org/en/all-news/article/attack-on-south-darfur-village-leaves-12-dead.

²⁷ Voir www.voanews.com/africa/south-sudan-focus/sudan-offers-amnesty-armed-groups.

²⁸ D'autres déclarations similaires sont publiées à l'adresse suivante : <https://www.voanews.com/africa/south-sudan-focus/sudan-offers-amnesty-armed-groups>.

²⁹ Ces crimes contre l'humanité incluent l'extermination, le meurtre, la réduction en esclavage, la torture, l'emprisonnement, le viol, les avortements forcés et autres violences sexuelles, la persécution pour des motifs politiques, religieux, raciaux et liés au genre, la disparition forcée de personnes, le transfert forcé de populations et d'autres actes inhumains.

dans des conflits armés non internationaux, et à les poursuivre en justice³⁰. L'Accord contient des dispositions relatives au principe de responsabilité, aux mécanismes de réconciliation et à la justice transitionnelle, y compris la création d'une cour pénale spéciale pour juger les crimes commis au Darfour. L'octroi d'amnisties aux principaux dirigeants va à l'encontre des retentissants appels à la justice et à la responsabilité lancés par les victimes de violations des droits humains. Il implique également que les dispositions de l'Accord relatives à la responsabilité ne viseront que ceux qui ne portent pas la plus grande responsabilité générale des atrocités commises.

IX. Armes et contrôle des frontières

A. Embargo sur les armes

1. Gouvernement soudanais

114. Depuis son imposition en 2004 et les modifications ultérieures apportées notamment par la résolution [1591 \(2005\)](#), le Groupe d'experts a continué de surveiller l'application de l'embargo sur les armes au Darfour. Au cours de la période considérée, il a reçu des informations sur le mouvement d'armes à destination du Darfour en violation de l'embargo sur les armes par le Gouvernement soudanais, sans qu'une notification ou une demande de dérogation préalable ait été adressée au Comité. Par exemple, après les affrontements intercommunautaires du 25 juillet 2020 au Darfour occidental, le Gouvernement soudanais a déployé des forces conjointes constituées des Forces armées soudanaises, des Forces d'appui rapide et de la police, avec « environ 150 véhicules venus de Khartoum pour renforcer la sécurité dans la région »³¹. Le Groupe d'experts note qu'il relève pleinement des droits et des devoirs du Gouvernement soudanais d'assurer la sécurité de ses citoyens, mais que pour ce qui est des mouvements d'armes à destination du Darfour, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1591 \(2005\)](#) concernant le Soudan exige une notification préalable. De même, les groupes armés darfouriens en Libye ont continué à recevoir au cours de la période considérée des armes et des véhicules armés provenant des factions belligérantes libyennes.

2. Mouvements signataires de l'Accord de paix de Djouba

115. Au cours de la période considérée, les groupes armés darfouriens en Libye ont continué à recevoir de l'Armée nationale libyenne et d'autres acteurs des armes et des véhicules armés. En vertu des dispositions en matière de sécurité prévues par l'Accord, les forces des mouvements signataires sont censées se regrouper dans des zones de rassemblement convenues dans les 90 jours suivant la signature de l'Accord, et doivent remettre leurs armes lourdes et à longue portée ainsi que leur artillerie à la Commission militaire mixte du cessez-le-feu avant d'entrer dans les zones de rassemblement. Comme mentionné dans la section VI, certaines forces ont commencé à retourner au Darfour depuis la Libye, et d'autres sont en route. Techniquement, de tels mouvements d'armes et d'équipements militaires vers le Darfour nécessitent que le Gouvernement soudanais présente une demande de dérogation au Comité des sanctions, faute de quoi ils constituent une violation de l'embargo sur les armes imposé au Darfour par l'Organisation des Nations Unies.

³⁰ Des organes de défense des droits humains ont déclaré que les amnisties sont incompatibles avec le devoir des États d'enquêter sur les crimes qui constituent des atteintes au droit international et les violations des droits humains non susceptibles de dérogation, énoncés par exemple par le Comité des droits de l'homme dans son observation générale n° 20 sur l'article 7 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (interdiction de la torture).

³¹ Rapport de situation de la MINUAD – 26 août 2020.

116. En outre, certains membres des mouvements ont clairement indiqué au Groupe d'experts qu'ils avaient l'intention de conserver certaines de leurs armes et de ne pas les remettre, en violation de l'Accord. Certains mouvements prévoient de constituer des caches d'armes au Darfour, ainsi que dans les zones frontalières du Darfour avec le Tchad et la Libye, au cas où l'Accord ne serait pas appliqué et où le conflit reprendrait. Le mouvement non surveillé et incontrôlé d'armes lourdes en provenance des pays voisins, en particulier de la Libye, et à destination du Darfour, constitue une menace latente pour la stabilité de la région du Darfour et pour le Soudan.

3. Armée nationale libyenne

117. Le Groupe d'experts note que la fourniture d'armes et d'autres équipements militaires aux mouvements darfouriens par l'Armée nationale libyenne et ses partisans constitue une violation des mesures de sanction.

4. Dissémination des armes

118. Les principaux facteurs à l'origine de la poursuite des violations de l'embargo et de la dissémination des armes au Darfour sont les suivants :

a) Certaines milices armées locales, et en particulier l'ALS-AW, ne faisaient pas partie de l'Accord ;

b) L'ALS-AW a continué à opérer dans le Jebel Marra et a amassé davantage de ressources pour se procurer des armes. Diverses factions de l'ALS-AW s'affrontaient entre elles, avec des conséquences négatives considérables pour la population civile ;

c) Les combats armés intercommunautaires se sont récemment intensifiés, en particulier dans le Darfour occidental et le Darfour méridional, ce qui a entraîné, selon diverses sources, un accroissement de la demande d'armes ;

d) Au cours de la période considérée, les affrontements intercommunautaires entre tribus transfrontalières se sont multipliés dans les zones frontalières du Tchad et du Darfour. Des affrontements entre des Zaghawa tchadiens armés et des Arabes liés au vol de bétail dans le Darfour occidental au début du mois de décembre 2020 ont fait au moins deux victimes, et des affrontements transfrontaliers similaires dans la même région ont fait 16 morts fin juillet. Ces mouvements d'hommes armés de part et d'autre de la frontière ont également suscité des pics de tension sporadiques entre les forces de sécurité tchadiennes et soudanaises ;

e) Alors que les groupes darfouriens en Libye se préparent à la paix et, dans certains cas, retournent au Soudan, ils ont considérablement renforcé leurs capacités et constituent désormais des forces non négligeables. Si l'Accord, en particulier ses dispositions en matière de sécurité, n'est pas mis en œuvre correctement et que la transition soudanaise est sabordée, une chance existe que ces armes et équipements acquis en Libye finissent par être utilisés dans les affrontements au Darfour ;

f) Des membres des forces de sécurité ont continué à prendre pour cible des civils (voir sect. VIII) ;

g) La prolifération des armes se poursuit et n'a pas été traitée de manière adéquate lors des précédentes campagnes de collecte d'armes.

119. En outre, bien que les combats entre les forces de sécurité et les rebelles restent largement circonscrits à certaines zones du Jebel Marra, de nombreux incidents et attaques ont été signalés dans tout le Darfour, au cours desquels des armes à feu ont systématiquement été utilisées. En particulier, diverses statistiques, dont celles de la MINUAD, indiquent une augmentation ces deux dernières années de la criminalité et

des attaques contre des civils, y compris des personnes déplacées et des personnes rapatriées³².

B. Collecte d'armes

1. Désarmement des civils

120. Le Gouvernement soudanais a fait valoir que le désarmement des civils est la solution ultime à la situation en matière de sécurité et aux incessantes attaques armées contre des civils. En 2017, il a lancé une initiative de collecte d'armes (voir [S/2017/1125](#)). Les mesures de collecte d'armes se sont révélées en grande partie inefficaces face à ce problème complexe, ce que le Gouvernement soudanais a lui-même reconnu. Le général Hemetti a critiqué à plusieurs reprises le manque de résultats obtenus lors des précédentes campagnes de collecte d'armes et s'est engagé à lancer une nouvelle campagne plus exhaustive³³.

121. Au cours de la période considérée, diverses autorités soudanaises au Darfour ont annoncé des initiatives locales de collecte d'armes. En novembre, le Gouverneur du Darfour central a annoncé des plans pour la collecte forcée d'armes non autorisées, qui sera dirigée par « des équipes techniques qualifiées dotées d'appareils de détection modernes et de chiens policiers entraînés »³⁴. D'après les réunions que le Groupe d'experts a tenues en novembre à Zalingei avec le Gouverneur et les Forces armées soudanaises, cela faisait suite à une vague d'incidents de sécurité qui les a amenés à reconnaître que l'insécurité persistait dans un certain nombre de régions, malgré le déploiement de forces de sécurité supplémentaires. Les autorités du Darfour central ont également insisté auprès du Groupe d'experts sur le fait qu'un soutien international serait nécessaire pour mener à bien cette campagne de collecte d'armes.

2. Obstacles à la collecte d'armes

122. Des obstacles structurels continuaient de faire obstacle à une collecte d'armes exhaustive. Par exemple, des forces du Gouvernement soudanais chargées de la collecte ont fait preuve de partialité à l'égard de certaines tribus. Il en est résulté une collecte sélective d'armes, ciblant certaines tribus et en épargnant d'autres, ce qui, au lieu d'améliorer la situation en matière de sécurité, a eu pour effet inverse de cristalliser la domination de certaines tribus sur d'autres et d'exacerber ainsi les tensions existantes. En réponse aux affrontements entre Peuls et Rizeigat, originaires principalement du clan Aoulad Mansour, survenus à Toulous en mai 2020, les autorités ont lancé une campagne de collecte d'armes dans la région. Cependant, les dirigeants peuls se sont plaints au Groupe d'experts du fait que la campagne, menée par les Forces d'appui rapide, ne visait que les Peuls, car les Forces avaient un parti pris marqué pour les Aoulad Mansour (Hemetti et de nombreux commandants des Forces d'appui rapide sont originaires de cette communauté), et que cela avait eu pour résultat d'étayer la supériorité de ces derniers dans la région.

123. En outre, de nombreux groupes d'hommes armés erraient dans les zones rurales, où ils continuaient à se livrer à des attaques contre des agriculteurs et des personnes rapatriées. L'immensité du terrain à couvrir, l'empreinte très légère des forces de sécurité dans ces zones, la forte puissance de feu de ces groupes, leur mobilité, ainsi que, dans certains cas, leurs liens avec les forces de sécurité, signifient qu'un

³² Réunions du Groupe d'experts avec la MINUAD en février, octobre et novembre 2020.

³³ Voir www.dabangasudan.org/en/all-news/article/sudan-army-militia-to-collect-illegal-arms-vehicles-in-all-states.

³⁴ Voir www.dabangasudan.org/en/all-news/article/central-darfur-governor-calls-for-total-disarmament-of-state.

accroissement considérable des moyens du Gouvernement soudanais sera nécessaire pour les désarmer.

124. La porosité des frontières et les relations entre les communautés de part et d'autre des frontières rendent également le désarmement plus compliqué. Au cours de la campagne de collecte d'armes susmentionnée menée en 2017-2018, le Groupe d'experts avait conscience que, dans le sud du Darfour, pour s'y soustraire, les membres de certaines communautés établies de chaque côté de la frontière entre le Darfour et la République centrafricaine ont temporairement remis leurs armes à leurs proches du côté centrafricain.

125. La signature de l'Accord offre une occasion d'aborder de manière globale la question du désarmement non seulement des groupes armés mais aussi de toutes les milices existant actuellement au Darfour. L'une des conditions pour parvenir à un véritable désarmement serait le soutien de la communauté internationale.

C. Contrôle aux frontières

126. Le contrôle des frontières internationales du Darfour a toujours été un défi pour les autorités concernées au Soudan. Des tentatives ont été faites pour renforcer le contrôle aux frontières, notamment avec la mise en place avec le Tchad d'une force frontalière conjointe et le déploiement d'unités des Forces d'appui rapide dans les zones frontalières, entre autres. Ces mesures n'ont toutefois pas empêché la contrebande et d'autres activités criminelles transfrontalières opportunistes. La poursuite de ces activités risque de déstabiliser la situation au Darfour et dans la région.

127. Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts a reçu plusieurs rapports faisant état de contrebande de véhicules de la Libye vers le Darfour. En décembre 2020, l'Armée nationale libyenne a signalé la saisie de véhicules destinés à être livrés au Soudan³⁵. Lorsqu'il s'est rendu à El-Fasher en novembre, le Groupe d'experts a constaté une prolifération de voitures de contrebande sans plaques d'immatriculation circulant dans les rues. Comme indiqué précédemment, certains mouvements darfouriens basés en Libye participaient à cette contrebande. Le Groupe d'experts avait conscience que la force de l'ALS-AW de Karjakola faisait venir des voitures civiles de Libye jusqu'au Darfour et avait des agents dans différentes villes du Darfour, comme Zalingei, pour les réceptionner et les vendre.

128. Les trafiquants continuent à profiter de la situation chaotique en Libye et de la porosité de la frontière non gardée pour passer en contrebande non seulement des véhicules mais aussi d'autres marchandises, notamment du carburant et des stupéfiants³⁶. Les groupes armés darfouriens basés dans le sud de la Libye, dont le MJE, l'ALS-MM et l'Alliance des forces de libération du Soudan, étaient impliqués dans ces activités de contrebande (voir sect. XI). Le trafic de migrants vers la Libye via le Darfour, avec quelques itinéraires passant par le Tchad, comme le Groupe d'experts l'a déjà signalé (voir par exemple S/2017/1125), s'est poursuivi, les Forces de sécurité soudanaises, en particulier les Forces d'appui rapide, affirmant régulièrement avoir procédé à des arrestations.

129. Les défis historiques liés aux frontières sont restés un fléau pour le Darfour. Le Groupe d'experts a régulièrement reçu des informations faisant état de recrues traversant la frontière entre le Darfour et la Libye pour rejoindre les groupes armés

³⁵ Voir <https://libyareview.com/8574/lna-forces-thwart-attempt-to-smuggle-vehicles-to-sudan/>.

³⁶ Voir <https://reliefweb.int/report/libya/diaspora-despair-darfurian-mobility-time-international-disengagement>.

darfouriens en Libye. Si certaines de ces recrues ont été interceptées par les forces de sécurité, la connaissance qu'ont les mouvements des zones frontalières entre le Darfour et la Libye et le Tchad a permis à la plupart d'entre elles d'atteindre leur destination. Malgré la présence de la force frontalière tchado-soudanaise, la contrebande de marchandises comme le sucre entre le Darfour et le territoire tchadien s'est poursuivie. Une situation similaire se poursuivait entre le Darfour méridional et le nord-est de la République centrafricaine.

130. Les situations transfrontalières susmentionnées ont contribué à l'instabilité non seulement au Darfour mais aussi dans la région. Avec la signature de l'Accord, la stabilité et le renforcement futurs des frontières seront essentiels. La responsabilité des autorités compétentes en matière de contrôle aux frontières devra être renforcée afin de garantir la stabilité du Darfour et de la région.

X. Interdiction de voyager et gel des avoirs

A. Application par les États Membres

131. Le Groupe d'experts continue de contrôler l'application par les États Membres des mesures de gel des avoirs et d'interdiction de voyager prévues aux alinéas d) et e) du paragraphe 3 de la résolution [1591 \(2005\)](#) du Conseil de sécurité.

B. Application par le Gouvernement soudanais

132. Le Gouvernement soudanais n'a pas encore présenté de rapport sur les dispositions prises pour mettre en œuvre des mesures d'interdiction de voyager et de gel des avoirs. En novembre 2014, il avait fait part de son incapacité à appliquer les mesures relatives au gel des avoirs. En 2017, 2018 et 2019, le Groupe d'experts l'a prié d'actualiser sa position concernant la mise en œuvre de ces mesures. Cependant, le Gouvernement n'a fourni aucune réponse à ce sujet, bien que deux des personnes désignées, Musa Hilal Abdalla Alnsiem et Gaffar Mohammed Elhassan (numéros de référence permanents SDi.002 et SDi.001, respectivement), se trouvent toujours au Soudan.

133. Par une lettre datée du 17 juin 2020, le Groupe d'experts a demandé au Gouvernement soudanais de l'informer de l'évolution de la question. Il attend la réponse officielle.

134. Depuis la mise en place des mesures de sanctions ciblées, le Gouvernement soudanais n'a cessé de faire part de son incapacité à appliquer les mesures de gel des avoirs et d'interdiction de voyager faute de mandat judiciaire (voir [S/2015/31](#), par. 214). Le Gouvernement avait en outre déclaré que l'application de ces mesures pouvait enfreindre les dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et que les personnes désignées n'avaient pas été mises en mesure de se défendre, ce qu'il considérait comme une violation potentielle de leurs droits fondamentaux.

135. Le Gouvernement soudanais, par une lettre datée du 31 août 2020 adressée au Comité, a présenté une demande de radiation concernant les quatre personnes désignées. Cette demande a été mise en attente par plusieurs membres du Comité, qui ont demandé un délai supplémentaire pour l'examiner.

136. Le Groupe d'experts a enquêté sur les cas de violation de l'interdiction de voyager par Musa Hilal. Il a conclu dans ses rapports de 2016 (voir [S/2016/805](#), par. 159 à 161) et 2017 (voir [S/2017/1125](#)) que Musa Hilal s'est rendu au Caire et aux

Émirats arabes unis, contrevenant ainsi aux dispositions relatives à l'interdiction de voyager.

137. Musa Hilal contrôlait et exploitait les mines d'or de Jabal Amer jusqu'à son arrestation en novembre 2017 (voir [S/2016/805](#), par. 170 et 171). Le Gouvernement soudanais n'a pas informé le Groupe d'experts des mesures ou des démarches entreprises pour enquêter sur les profits ou sur les biens mobiliers et immobiliers de Musa Hilal. Les informations dont dispose le Groupe d'experts indiquent que Musa Hilal possède une résidence et plusieurs autres propriétés à Khartoum. Une source sûre a indiqué qu'en 2016, Musa Hilal a vendu une de ses propriétés à Khartoum pour 27 millions de livres soudanaises. Cette propriété est située près de l'intersection de la rue Obeid Khatim et de la rue Omak, et abrite maintenant un hôtel. Une partie des fonds a été utilisée par Musa Hilal pour ses activités politiques, mais il disposait d'un montant substantiel au moment de son arrestation en 2017. Les informations indiquent en outre que, lors de l'arrestation de Musa Hilal, des entités gouvernementales étaient au courant de l'existence de cet argent et de l'endroit où il se trouvait.

138. Gaffar Mohammed Elhassan est un officier à la retraite. Le Gouvernement soudanais n'a ni demandé au Comité, ni reçu de lui aucune dérogation au gel des avoirs aux fins de lui verser une pension ou une allocation.

C. Enquêtes en cours concernant l'interdiction de voyager

139. En 2014, 2017, 2018, 2019 et de nouveau en juin 2020, le Groupe d'experts a demandé au Gouvernement tchadien d'examiner un certain nombre de violations de l'interdiction de voyager qui auraient été commises par Musa Hilal et Jibril Abdulkarim Ibrahim Mayu « Tek » (numéro de référence permanent SDi.004), liées à leurs voyages au Tchad durant la période 2011-2014. Il n'a reçu aucune réponse.

140. Diverses sources fiables ont indiqué que, durant toute la période considérée, Jibril Abdulkarim Ibrahim Mayu « Tek » était basé en Libye, où il participait au conflit du côté de l'Armée nationale libyenne dans le groupe d'Abdallah Banda (voir annexe 7).

XI. Financement de groupes armés

141. Au cours de la période considérée, la plupart des groupes armés darfouriens ont gagné de l'argent en participant à des activités de mercenariat et de contrebande en Libye. L'ALS-AW, seul groupe rebelle darfourien actif au Darfour, tirait des revenus importants de l'exploitation de l'or dans le Jebel Marra. Certains groupes signataires de l'Accord de Djouba, maintenant qu'ils retournent au Soudan, envisagent de se livrer à de nouvelles activités génératrices de revenus au Darfour, notamment l'exploitation de l'or.

A. L'ALS-AW au Darfour

142. La mine d'or artisanale située dans la région de Torroye, entre Kidineer et Feina (Darfour méridional), se révèle être depuis près de deux ans la principale source de financement du groupe, auquel elle permet d'accroître sensiblement ses revenus. Le Groupe d'experts s'est rendu à Kidineer, Feina et Menawachei (où une partie de l'or de Torroye est traitée) en février 2020 et s'est entretenu avec des mineurs, des membres de l'ALS-AW et les autorités locales.

143. Début 2019, de l'or a été découvert à Torroye, zone contrôlée par l'ALS-AW. L'exploitation minière se faisait à Torroye, et les moulins miniers artisanaux pour l'extraction de l'or ont fait leur apparition dans le village voisin de Kidineer, contrôlé par le Gouvernement soudanais. Cette ruée vers l'or a conduit un certain nombre de personnes à se rendre à Torroye et Kidineer en quête de travail et d'argent. Au plus fort de ces activités, avant octobre 2019, les autorités locales ont fait état de 30 000 personnes travaillant à Kidineer et à Torroye.

144. Au départ, l'ALS-AW réclamait une part de 50 % des recettes provenant de la mine. Par la suite, après des négociations avec les autorités locales et les chefs traditionnels, l'ALS-AW s'est contentée d'une part de 25 % à 30 %. À Kidineer, environ 5 à 6 kilogrammes d'or étaient extraits chaque jour, dont un quart était destiné à l'ALS-AW. Des mineurs locaux ont rapporté au Groupe d'experts que l'ALS-AW prélevait une taxe de 20 000 livres soudanaises pour chaque camion de minerai quittant Torroye. En outre, chaque personne travaillant dans les mines devait payer 150 livres soudanaises à l'ALS-AW.

145. L'ALS-AW a mis en place un système pour gérer la mine. Un comité, dirigé par le chef local de l'ALS-AW, Abakar Ibrahim Ahmed Shatta, servait de médiateur entre les commandants de l'ALS-AW et entretenait des contacts avec les autorités locales de Kidineer. Torroye se trouve dans la zone contrôlée par les commandants de l'ALS-AW Yahia Adam et Sharon, mais toutes les brigades de l'ALS-AW opéraient un roulement quotidien à Torroye pour collecter les revenus provenant des activités minières. Les revenus miniers ont pendant un temps apaisé les relations difficiles entre certains commandants et réduit les conflits entre eux. Des sources de l'ALS-AW ont rapporté au Groupe d'experts que, grâce à l'or de Torroye, le mouvement disposait pour la première fois de son histoire d'une somme d'argent considérable et que les commandants pouvaient gagner de l'argent pour eux-mêmes, certains achetant maintenant des maisons à Nyala et Zalingei.

146. Alarmé par l'augmentation rapide des finances de l'ALS-AW, le Gouvernement soudanais a interdit les activités d'exploitation de l'or à Kidineer en octobre 2019. En raison de cette interdiction, de nombreuses unités de broyage se sont déplacées vers la mine de Torroye elle-même, ce qui a permis d'extraire davantage d'or sur place. En février 2020, lors de la visite du Groupe d'experts dans la région, une source a révélé que 10 à 15 kilogrammes d'or étaient extraits quotidiennement à Torroye. Tout le minerai extrait à Torroye n'y était pas traité, une partie étant transportée par camion vers d'autres sites de broyage dans les zones contrôlées par le Gouvernement, comme Menawachei. Environ 10 à 15 camions se rendent chaque jour sur le site des mines.

147. Le désaccord entre certains commandants quant au partage des revenus miniers est l'une des causes des rivalités qui ont éclaté en mai 2020 au sein de l'ALS-AW (voir sect. V). Selon des sources rebelles, le commandant général Gaddura voulait faire passer les revenus de l'extraction de l'or sous le commandement général de l'ALS-AW, après quoi ils seraient distribués aux différentes unités et brigades militaires de l'ALS-AW. D'autres commandants voulaient cependant continuer à suivre la pratique existante, selon laquelle une brigade chaque jour différente percevait les revenus de la journée provenant de l'extraction de l'or. Les commandants de la région de Kidineer-Feina ont également estimé que, la mine étant située dans leur région, ils devaient en être les premiers bénéficiaires et que certains commandants d'autres régions comme Zanoun recevaient une part trop généreuse. Ces divisions et ces affrontements ont perturbé les opérations minières à Torroye, qui ont été interrompues à plusieurs reprises.

148. De nouvelles mines d'or ont été identifiées dans la région de Kidineer (Kidingir), contrôlée par le Gouvernement soudanais. Ce dernier n'en a toutefois pas

autorisé l'exploitation tant qu'une nouvelle politique gouvernementale et un nouvel arrangement relatif aux activités minières ne seraient pas décrétés.

Figure XI
Activités de traitement de l'or, Menawachei, février 2020



Source : Groupe d'experts.

Figure XII
Machines de broyage de l'or, Menawachei, février 2020



Source : Groupe d'experts.

B. Groupes armés présents au Soudan du Sud

149. Au cours de la période considérée, le groupe ALS-AW présent au Soudan du Sud, dirigé par le chef adjoint Abdullah Haran, a poursuivi ses activités commerciales, principalement dans les domaines de l'agriculture et des transports, menées en coopération avec certaines élites dinka du comté de Pariang (voir [S/2020/36](#), par. 161 à 166). L'ALS-AW percevait également des contributions auprès des commerçants four qui avaient des activités au Soudan du Sud. Le produit des opérations commerciales au Soudan du Sud était partagé par Abdul Wahid et Haran et utilisé aux fins de l'entretien de leurs familles et bureaux respectifs (ibid.). Les informations

reçues par le Groupe d'experts donnent à penser que, durant la saison agricole actuelle, les autorités locales du comté de Pariang se sont opposées à l'octroi de terres à l'ALS-AW à des fins agricoles, probablement dans le cadre des pressions exercées sur le groupe par le Soudan du Sud pour qu'il prenne part au processus de paix au Darfour.

C. Groupes armés présents en Libye

1. Mercenariat

150. Au cours de la période considérée, les principaux groupes darfouriens qui se battent en Libye pour Haftar (ALS-MM, ALS-AW, Alliance des forces de libération du Soudan, ALS-CT, Conseil soudanais de l'éveil révolutionnaire) ont continué à recevoir un financement de l'Armée nationale libyenne en échange de leur soutien. Selon des sources rebelles, des membres de ces mouvements ont continué à toucher des salaires versés par l'Armée nationale libyenne, allant de 1 000 à 2 500 dinars libyens par mois. L'argent était tantôt acheminé vers les mouvements par le 128^e bataillon de l'Armée nationale libyenne et Hilal Musa Bouamoud al-Zawawi, tantôt remis directement aux commandants en chef des mouvements lors de leurs visites à Benghazi (voir sect. V). Les mouvements ont gonflé le nombre de leurs combattants dans l'Armée nationale libyenne afin de recevoir plus d'argent. Outre des paiements, les groupes darfouriens ont reçu de l'Armée nationale libyenne des véhicules, des armes légères et moyennes, des munitions et du matériel.

2. Trafics

151. Diverses sources rebelles ont rapporté au Groupe d'experts que les mouvements darfouriens en Libye participent au trafic de migrants, qualifié de « normal » par un chef rebelle. Le trafic de migrants, auquel se livraient principalement des groupes d'origine zaghawa (ALS-MM, Alliance des forces de libération du Soudan, MJE), était le fait de trafiquants soudanais zaghawa présents au Soudan et sur la côte libyenne. Les plus connus de ces trafiquants sont Abdelaziz Tayara (voir S/2019/34, par. 183), les frères Jaber et Nil Mursal et Hamid Bakhit Daud. Les mouvements rassemblaient des camions transportant des migrants dans des zones désertiques isolées du Darfour septentrional proches de la Libye (Ouadi Houar, Aouinat, Atroun) et leur procuraient une escorte jusqu'à un autre endroit en Libye (souvent Rebiana), où ils les remettaient à d'autres trafiquants.

152. Des sources rebelles ont rapporté au Groupe d'experts que ces mouvements participaient également au trafic de drogue. Ils escortaient des convois de drogue traversant le sud de la Libye, entre la frontière avec le Niger et la frontière avec l'Égypte. Depuis leurs camps dans le sud de la Libye, les mouvements fournissent généralement une escorte de 20 à 25 véhicules. Ils sont payés par les trafiquants, au début du voyage, généralement environ 10 000 dollars par véhicule escorté.

153. La participation de la plupart des groupes aux trafics a diminué en 2020 du fait que ces derniers ont été tenus occupés par leur participation aux opérations de l'Armée nationale libyenne. Selon des sources rebelles, le MJE, qui n'est pas du côté de l'Armée nationale libyenne, se livrait très activement à des trafics pendant la période considérée.

D. Projets des groupes signataires de l'Accord de paix de Djouba

154. Après avoir commencé à retourner au Soudan en novembre, les groupes signataires de l'Accord de paix de Djouba se sont mis à explorer de nouvelles options

pour générer des revenus et subvenir à leurs besoins dans le pays, en particulier si une partie de leurs forces quittent la Libye. L'accès à de nouvelles ressources est une raison essentielle pour laquelle plusieurs mouvements sont particulièrement intéressés par le poste de Gouverneur du Darfour créé par l'Accord, escomptant que cela leur permettrait de contrôler des sources de revenus, telles que les postes frontières, les douanes et les projets de développement.

155. Selon des sources au sein de ces mouvements, au moins deux groupes souhaitent s'engager dans des opérations d'extraction d'or et des activités commerciales au Darfour. L'ALS-MM, par exemple, avait cela à l'esprit lorsqu'elle a soumis au Gouvernement soudanais la liste des zones de rassemblement qu'elle demandait pour sa force dans le cadre de l'élaboration des dispositifs de sécurité prévus par l'Accord. Certains sites comme Songo (Darfour méridional) ont été proposés, parce qu'il s'agit de zones d'extraction d'or, et le mouvement espère que le déploiement de ses forces sur ce site lui permettra d'obtenir une part de l'activité minière. Le Groupe d'experts est conscient que certains mouvements ont pris contact avec de petites sociétés minières et des entrepreneurs étrangers pour discuter de tels projets, comme l'ont rapporté plusieurs sources au sein des mouvements. Les projets miniers des mouvements, s'ils se concrétisent, opposeront probablement ces derniers aux acteurs établis dans le commerce de l'or au Darfour, notamment les sociétés d'Hemetti, et intensifieront la concurrence pour l'accès à l'or du Darfour, au risque de créer des tensions sur le terrain.

156. Selon des sources au sein des mouvements, certains de ces derniers prévoyaient également de s'engager dans des activités minières dans des régions de la République centrafricaine limitrophes du Darfour qui sont contrôlées par des factions de l'ex-Séléka. Plusieurs sources ont rapporté au Groupe d'experts que le MJE, par exemple, discutait de ces entreprises avec certains membres de l'ex-Séléka.

XII. Recommandations

157. Le Groupe d'experts recommande que le Comité :

- a) Encourage le Gouvernement soudanais à poursuivre ses efforts de paix avec les mouvements non-signataires et avec les groupes de population qui ne se sentent pas représentés dans le processus de paix, à l'instar des organisations de personnes déplacées et des tribus nomades ;
- b) Exhorte les principaux groupes darfouriens non-signataires à engager des pourparlers de paix avec le Gouvernement soudanais dès que possible. Si des personnes ou entités ne se conforment pas aux règles et de ce fait constituent un obstacle à la paix, le Comité devrait envisager de les inscrire sur la Liste relative aux sanctions ;
- c) Exhorte les mouvements signataires de l'Accord à cesser de recruter des combattants, en violation de l'Accord, y compris dans les camps de personnes déplacées ;
- d) Exhorte les mouvements signataires de l'Accord à retirer toutes leurs forces des pays étrangers, conformément à l'Accord. Si des personnes ou entités s'y refusent, et de ce fait continuent à représenter une menace pour la stabilité régionale, le Comité devrait envisager de les inscrire sur la Liste relative aux sanctions ;
- e) Exhorte les factions en conflit en Libye et ceux qui les soutiennent à cesser de coopérer avec les groupes armés darfouriens et de leur procurer des fonds et du matériel militaire. Ces factions ne doivent pas non plus s'opposer au retrait des mouvements de la Libye ;

f) Encourage le Gouvernement soudanais à mettre en œuvre son Plan national de protection des civils, en particulier dans les zones de conflit, en étroite coordination avec les chefs tribaux et religieux et les communautés locales, y compris les groupes de femmes ;

g) Encourage le Gouvernement soudanais à s'attaquer au problème des déplacements prolongés et des tensions intercommunautaires en lançant et en appuyant des mécanismes locaux de négociation et de réconciliation inclusifs qui associent toutes les tribus sans discrimination de genre, et en offrant des services sociaux adéquats à toutes les communautés sur un pied d'égalité, y compris dans les zones de rapatriement ;

h) Encourage le Gouvernement soudanais à accroître les capacités des institutions chargées de faire respecter l'état de droit, y compris dans les régions reculées, et à renforcer les mesures d'application du principe de responsabilité pour veiller à ce que toutes les personnes, en particulier celles qui portent la plus grande responsabilité des atrocités commises, soient tenues responsables, conformément aux recommandations antérieures du Groupe d'experts ;

i) Comme énoncé dans l'Accord, encourage le Gouvernement soudanais à se pencher sur le problème de l'occupation des terres par de nouveaux colons depuis le début du conflit, en identifiant et en enregistrant les zones où de nouvelles implantations ont eu lieu pendant la guerre, avec le soutien des chefs traditionnels ;

j) Encourage le Gouvernement soudanais à lancer une vaste campagne de collecte d'armes au Darfour. Compte tenu de l'expérience passée, une telle campagne devrait être menée avec la coopération des autorités traditionnelles locales et, dans la mesure du possible, par du personnel de sécurité non darfourien du Gouvernement soudanais ;

k) Exhorte le Gouvernement soudanais et les États Membres à appliquer les mesures de gel des avoirs relatives aux personnes et entités désignées, comme indiqué dans les précédentes recommandations ;

l) Avise le Gouvernement soudanais que la Commission militaire mixte du cessez-le-feu créée par l'Accord pourrait coopérer avec le Comité et le Groupe d'experts, s'agissant en particulier de l'échange d'informations sur les armes remises par les mouvements signataires.

158. Le Groupe d'experts recommande que le Conseil de sécurité :

a) Encourage la communauté internationale à fournir un soutien financier et logistique adéquat à la mise en œuvre de l'Accord. La création d'organismes de mise en œuvre efficaces et responsables mérite d'être soutenue, y compris en renforçant les capacités ;

b) Demande au Gouvernement soudanais de présenter au Comité des demandes de dérogation à l'embargo sur les armes concernant les armes qui seront transférées au Darfour à partir de pays voisins par les mouvements signataires dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord. À défaut, envisage de modifier le régime de sanctions pour permettre aux mouvements signataires de l'Accord basés dans des pays voisins d'être exemptés de l'embargo sur les armes ;

c) Aux termes de l'Accord, les groupes signataires, dans les 90 jours suivant la signature de celui-ci, apporteront leurs armes dans les zones de rassemblement convenues au Darfour, où elles seront enregistrées et remises. Le risque existe cependant que certains membres des mouvements ne remettent qu'une partie de leurs armes et cachent le reste dans diverses régions du Darfour, ce qui constituerait une menace latente pour la stabilité du Darfour. Pour éviter cela, le Conseil pourrait

encourager le Gouvernement soudanais et les mouvements à procéder à l'inventaire et à l'enregistrement des armes dans un pays voisin, comme le Tchad pour les forces venant de Libye et le Soudan du Sud pour celles qui viennent de ce pays, avant l'entrée des mouvements au Darfour. Un tel processus pourrait bénéficier d'un appui technique de l'ONU, ainsi que des pays hôtes.

Annex 1 — Mandate

In paragraph 7 of resolution 1556 (2004), the Security Council mandated all states to take the necessary measures to prevent the sale or supply, to all non-governmental entities and individuals, including the Janjaweed, operating in the states of North Darfur, South Darfur and West Darfur, by their nationals or from their territories or using their flag vessels or aircraft, of arms and related materiel of all types, including weapons and ammunition, military vehicles and equipment, paramilitary equipment, and spare parts for the aforementioned, whether or not originating in their territories.

In paragraph 8 of the resolution 1556 (2004), the Council further mandated all states to take the necessary measures to prevent any provision to the non-governmental entities and individuals identified in paragraph 7, by their nationals or from their territories of technical training or assistance related to the provision, manufacture, maintenance or use of the items listed in paragraph 7.

In paragraph 7 of its resolution 1591 (2005), the Council extended the arms embargo to include all parties to the N'Djamena Ceasefire Agreement and any other belligerents in the aforementioned areas in Darfur.

In its resolution 2035 (2012), the Council extended the reference to the three states of Darfur to all the territory of Darfur, including the new states of Eastern and Central Darfur created on 11 January 2012.

The enforcement of arms embargo was further strengthened, in Paragraph 10 of the resolution 1945, by imposing the condition of end user documentation for any sale or supply of arms and related materiel that is otherwise not prohibited by resolutions 1556 and 1591.

In paragraphs 3 (d) and 3 (e) of resolution 1591 (2005), the Council imposed targeted travel and financial sanctions on designated individuals (the listing criteria were further extended to entities in resolution 2035 (2012)), to be designated by the Security Council Committee established pursuant to resolution 1591 (2005), on the basis of the criteria set out in paragraph 3 (c) of that resolution. In its resolution 1672 (2006), the Council designated four individuals.

The Panel operates under the direction of the Security Council Committee established pursuant to resolution 1591 (2005). The mandate of the Panel, as set out in resolution 1591 (2005), is:

- a) To assist the Committee in monitoring implementation of the arms embargo ;
- b) To assist the Committee in monitoring implementation of the targeted travel and financial sanctions; and
- c) To make recommendations to the Committee on actions that the Security Council may want to consider.

In its resolution 2340 (2017) and preceding resolutions, the Security Council also requested that the Panel:

- d) Report on the implementation and effectiveness of paragraph 10 of resolution 1945 (2010) in quarterly updates;
- e) Continue to coordinate its activities, as appropriate, with the operations of the UNAMID, with international efforts to promote a political process in Darfur, and with other Panels or Groups of Experts, established by the Security Council, as relevant to the implementation of its mandate ;
- f) Assess in its first and final reports ;
- g) Progress towards reducing violations by all parties of the measures imposed by paragraphs 7 and 8 of resolution 1556 (2004), paragraph 7 of resolution 1591 (2005) and paragraph 10 of resolution 1945 (2010) ;
- h) Progress towards removing impediments to the political process and threats to stability in Darfur and the region ;
- i) Violations of international humanitarian law or violations or abuses of human rights, including those that involve attacks on the civilian population, sexual and gender-based violence and violations and abuses against children; and
- j) Other violations of the above-mentioned resolutions;
- k) Provide the Committee with information on those individuals and entities meeting the listing criteria in paragraph 3 (c) of resolution 1591 (2005) ;

l) Continue to investigate the financing and role of armed, military and political groups in attacks against UNAMID personnel in Darfur, noting that individuals and entities planning, sponsoring or participating in such attacks constitute a threat to stability in Darfur and may therefore meet the designation criteria provided for in paragraph 3 (c) of resolution 1591 (2005) ; and
m) Investigate any means of the financing of armed groups in Darfur.

Annex 2 — Methodology and challenges

The Panel has retained terms such as “tribe” and “nomads” and personal and place names as provided by the various sources. Such usage does not necessarily reflect the views of the Panel.

Many interlocutors have applied the term “militias” to State security forces other than the Sudanese Armed Forces, such as the Rapid Support Forces (RSF) and the Central Reserve Police. The Panel defines militias as armed groups that do not have any official status.

The COVID-19 pandemic and related health measures posed an additional challenge to the Panel, as it severely restrained the Panel's capacity to travel to Sudan and the region, in particular during the first half of the mandate. The Panel overcame these difficulties by following investigative leads remotely, conducting video teleconference (VTC) meetings, phone interviews, and monitoring open sources. The Panel travelled to Sudan and the region immediately after the COVID-19 measures allowed for it again.

A member of the Panel was also subject to a disinformation campaign, when several media outlets, including some with a well-established, highly-politicized agenda, published articles relying on unsubstantiated allegations, amounting to a smear campaign against the expert. These articles were mostly based on what was presented as “leaks”, which was in fact the result of the hacking of the said expert's private email account, which is an illegal act in most countries. The Panel reaffirms that all its members without exception are fully professional, independent and impartial.

Annex 3 — Transcript of audio clips of the interrogation of Faysal Adam Ali Konio by SLA/AW

Translated from Arabic and Fur

*** Interrogators, ** Faysal Konio**

1st audio clip

*we want to ask you, what is your problem with the HQ??
 ** I don't have any problem with the HQ, I am a manager in the office.
 *Manager? In which office??
 ** in the general HQ.
 * You are a manager in the office, and you have a problem with the HQ, what is your relationship with Walduk ? He is against the HQ, and you work in the HQ ??
 ** let me explain one thing to you, when we were in the mining site, I work in the emergency.
 * The emergency court ??
 ** yes.
 * You are a member ??
 ** yes I am a member, so they have lots of disagreement, and we tell them not to bring up much problems, and there was that day when they fired an RPG missile, no one went to stop them, me and "Someet" and "Irtakiz", three persons, we went to them to solve their conflict, then we went to "Abuja" and we told him such a conflict should never happen again, or the people who cause problems here they should be sent away and only leave their representatives, this first. Secondly, this is a conspiracy, *unclear*, The person who came yesterday, I was going to the cell network location, he was left behind with *name unclear*, I was going to call the commander that there are some problems, between " Marboo, Marabee, and *names unclear*, so some guys came and shouted, I was in the company of "Irtakiz", "Waleed", these guys it seems they don't know me, I asked them what is your problem ?? He tried to hit me with his hand, I hold his other hand, and hit him back,
 * who was he ??
 ** *unclear name*, I hit him back.
 *when did this incident happen ??
 ** this was at the time when we were supposed to take the documents, so he came back to attack me again I kicked him and he felt down, *name unclear* he intervened between us, he ordered the soldiers "shoot him, shoot him", the soldiers refused to obey, after that the conflicts started, I have trained a new force and they will deal with to" Irtakiz him self said this, *name unclear* said, no what your doing is big, and I will call the commander, after that we stayed some few days and we were given the papers of the orders, "Abuja" was not willing to come, we stayed the first day, and the second, with the company of Walduk, Abuja refused to come with me. When we were waiting we spent our time in playing cards, we were not doing any thing else,
 * Ok, look, how are they your friends ?? Are they the army of the revolution or your friends ??
 ** No, we were together since 2009, until 2015, our last battle together was in Golo.
 * You are an office manager ... *audio interrupted*
 ** Explaining how they were together in the last tome in 2015
 * OK, you are the manager of the HQ office, ..
 ** No, I am only a manager of a branch ..
 * yes all of you are managers and heads of offices, so this person you are dealing with is your enemy, what is the matter ??
 Secondly, why you got angry before ??
 ** I didn't get angry ..
 * and why you are saying it is a not correct say ??
 ** yes, it is not correct
 * What the general staff has said is not correct ??
 ** The general staff is saying that we are phone calling the commander about ... *interrupted*

* OK, I want to tell you something, the shots of the machine gun, where it was firing ?? Was it to the east, or the South!! It was firing to the West right, according to the HQ, Secondly if this was a lie, their outlook when they arrived which out look was that !!

** which outlook ????

* how they were looking when they arrived to the HQ !!!

** This is was "Abu Alzeek" he brought the person who fired the machine gun to the police,

* and what was that other problem which was happening at the time ??

** The police beate an innocent person, he was the person whom his machine gun was taken from him and fired,

* so the HQ is in your hands, the mangers and executives, you do as you like, and decide as you like. OK, Before all of this, you in the past before you join this movement, where did you belong to ???

** Hey man, I have been in these liberated lands,

* Before, haven't you belonged to the Rapid Support Forces ???

** hahaha, the RSF is newly formed, I have been in the movement since 2007.

* OK, I would like to ask you a question, answer me about what I am asking you, you as a person who work in the HQ, what is the relationship between the HQ and your enemy?? He has committed a military coup, and he has done it many times before, and until now he is fighting against the HQ, and you are a member here and a member there ????

** listen bro, you go and ask him whether I have done or said something for him or helped him by any mean, we never conspired against the HQ, you are just playing around here,

* He said so !!

(Another far person responds) : Yes he said so.

** you are just playing around here. This is soldier who is talking to me about Abdul Wahid, I asked him do you know Abdul Wahid for real, you useless boy, you are just playing around here

* Hey man, the people who are coming on the way if your head is as big as a camel they will put it down.

** let them do as they like

* You understand me, you don't talk bullshit speeches.

** I am not talking bullshit, the soldier makes me angry by asking ...

* You understand what I am saying, I am asking you a question for the second time, why you are taking information from the HQ and spread it out side, there are people who work against the HQ, if there is no conspiracy from the inside who he can be active ??,

** I didn't spread anything

* what so ever you became in this world, you should be free in your self, because there is nothing like free-self

** comrade, leave you from

(the audio record is damaged at this point)

2nd audio clip

** You don't refuse what I am saying, you hear me out first and if I am wrong you can beat me then, * are you understanding what I am saying, it is not about beating, We want to carry out an execution totally, with bullets, we don't like how this is going, And for this revolution; either it goes straight or every one goes in his way, we have lost as well, do you understand what I am saying !! We want things to be clear boy, so far I am speaking with you in a straight and legal way, do you understand me.

** Yes I will answer.

* are you a soldier or a citizen??

** yes I am a soldier.

* then as you are a soldier you execute what I am telling you, do you understand me ??

** OK you tell me what you want to know !! My comrade I will not hide anything.

* In this revolution, I swear Allah there are some crazy people, I want you to explain in details one by one,

** If you ask me what you want to know I will tell you, I am not refusing to say
(A sound of whipping, orders from another officer to stop the beating: as you are soldier don't beat him, it is not yet the beating time, we first want him to tell us)

** this is my kidney, comrades don't beat me in my kidney.

*General, explain to us the subject again,

** You ask me, so that I can answer

* My question is, What is your concept here when you act discrimination in the HQ ?? And why you are helping all the HQ work ?? When the papers reach you it don't come out in a straight way, it has extra or less - information, you your self you have gathered the generals and issued them orders for each one to move back to his location, except the ones who didn't do any problems, am I wrong !!

** Yes, you are right.

* Didn't you give them.the orders ???

** Yes, I gave them the orders

* And why then you spread this information ?? If you are not working against the HQ then why you spread this information ??

** If you would believe me comrade, I swear to you, the general commander and he is presented, he called the head of general staff, and he gave him orders as follow, these generals, we don't have anything to feed these guys, so send these people back, until further notification. I went with him to the school .. He stopped me in the school, I saluted him "the head of general staff", he directed the people "soldiers" and then gave me the orders, then I speaker to them, comrades, according to the HQ orders, and "the head of general staff" is in the front, the orders are every group must go go to the back-line until further notification, here "Irtakiz" said to me, brother, the higher officer want you to meet him, so I went to the higher officer, he said to me as follow, for now, let these people eat a different meal for change, and then they move tomorrow morning, and look, you write a paper to all the generals, that each one of them pick a group, and put them under The head of general staff, so as to be assigned as a security for the mining site,

* so then, the HQ do something, and then go back and disband it from behind,

** and if you don't believe me,

* And why then orders are issued for all these people to come back within 24 hours only, and after 24 hours why they didn't come back ?????

** let me tell you what happened, you listen to me, I was there, and there are some people who get the orders from the boss, listen to me carefully, the same general commander called me, he said to me: right now, write down papers to the generals within 24 hours they should come back. And If they said they didn't get the orders then I am ready to take full responsibility even if to get shot down, and do you believe that I can send the generals away and the HQ wouldn't know about it ????? The head of general staff and the general commander wouldn't know anything about ???

Comrade, I am a soldier, if I was given orders, shouldn't I carry them out!!!

* yes, you should carry them out.

** The head of general staff stopped me "Attention!" And give me the orders, and I carried them out.

* OK, aha, we come to the subject of the money why there are some generals here, if you are not working against this HQ, why some generals are in a good situation and others in bad situation, and you are a responsible commander, what is this matter ??

** I did as follow, my comrade, when the money comes, and I have note books, and I have the number the total money, I swear to you, i didn't wrong any one,

* OK stay with me, there is this day when you digested the presents as 130 individual, or is it 103 !!

** It is not me, I didn't write this.

* who wrote this paper, it wasn't you, you gave them this paper and told them not to work with the old paper, they work with this new paper,

** No No No, these are the false information, do you believe, I came and found that Walduk was written for him 104, and the supplies managers are present, Mohey Al- deen and uncle Adam,

* general, there were 2 papers, we have our intelligence.

** this is lie, it is not mine comrade, there are people whom are here, do you believe that I criticized him, and I told him that their number does not exceed 30 individuals? And I send them back, and you can go and ask, go ask Mohey Al- deen, and uncle Adam, if they said I gave them this paper without reducing the numbers, then I am laying, you can shoot me then, I swear to you, and people are present, and the time is Ramadan, right, in the morning you will find all of them, in a Adam and

Mohey Al deen, you ask them, when they brought the paper with 104 names what did I say to them !! Do you believe me comrade, me, my self I reduced the number,

* I want to tell you something, these information of which you are saying is not what I want know, and me, I swear to you, you understand what I am saying, what I am asking you and how I am asking you is in a very suitable way, because a police man should be legal, and he take the say in a proper way because the wrong and right don't go along in one place, what so ever,

** I am not laying

* General, do you know that a soldier in the police division can arrest the president, do you know about this law !!

** yes, you are right.

* then if you know about this law, you give us the full information of which we want, general Faysal what you did in this movement is not simple, I am telling you clearly, it is not simple, and before this movement was founded I have been a revolutionary person, you know this completely, secondly I worked in the intelligence my entire life, I am not known to the people,

** yes, you are right, even me I knew you lately

* do you understand what I am saying,

Secondly, general Faysal, in this world I am not afraid of anything but from the treason only, and I would not kill a person without him knowing why !! Do you know this. He must know the reason I am killing him for.

** Havn't you asked me !!!

* you are a soldier, we give you the information because you are a soldier and have immunity, and the period of which you worked in this movement whether in wrong or right, we are convinced that you have served the state, but, I want to know something, if you want to be clearly washed you should live in a relief, don't be distracted with any person, the information of which I am acquiring, I want to know them one by one, what is your only relationship with Walduk ?? This is one, secondly, why did he go away ?? And you know that he was going, and you are a responsible person and you have a relationship with him, why you didn't stop him ???

Wait up, secondly, if he was with you here, and you have some private secrets with him, and these secrets are not clear for us,

Thirdly, you are inside the HQ, wouldn't you know why the HQ is not going properly ??

You didn't answer these questions.

** Look comrade I want to tell you one thing ...

* general Faysal, stand up, stand up, I am telling you !

** I want to tell you something...

* As you are, stand up.

(Beating sound, and cursing)

(crying sound)

* tell the truth, we will shoot you, I just want to know the truth

** I swear to you comrade, if you would believe me, I don't have any relationship with Walduk, I swear to you.

* tell me, what is your program, what do you want to do in this movement

** Comrade, do you believe in the one and only Allah, I swear to you, I don't have any relationship with Walduk.

* Are more man then us, or smarter than us, or know everything more than us ???!!!

Me as well I have degrees in the Law, all of us are graduates, we are not illiterates, we want the truth, man !!

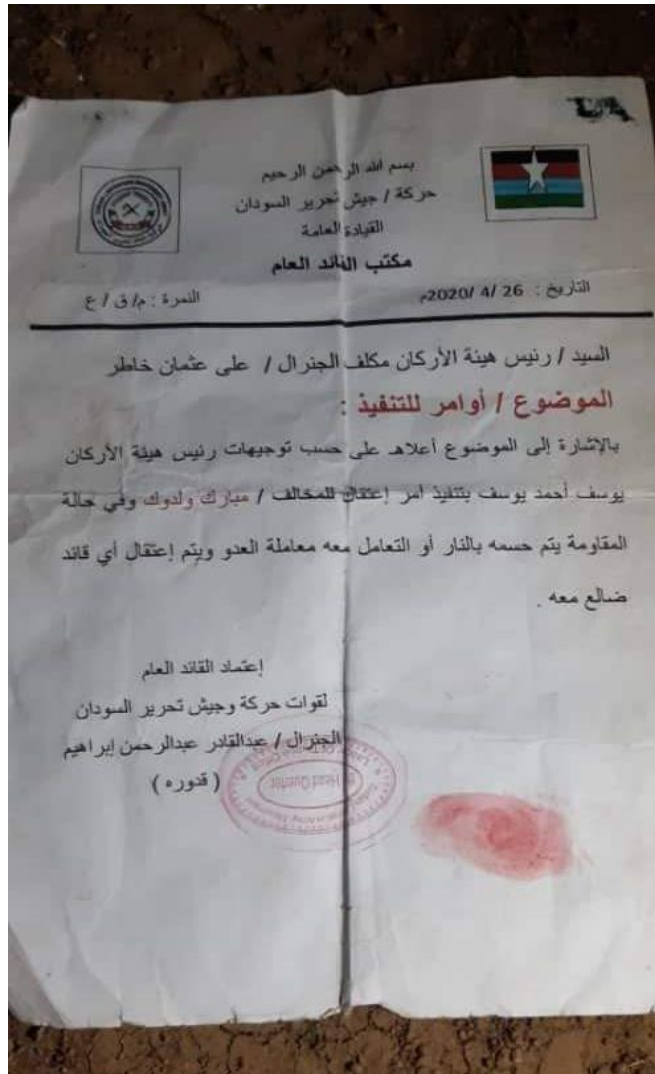
** You just ask what you want to know

* Tell the truth man *(Beating sound)*

You are not saying the truth *(Crying sound)*

You don't know Allah, stand up.

**Annex 4 — Arrest warrant by Gaddura against Mubarak Walduk,
26 April 2020**



Translation from Arabic

In the name of Allah the merciful the compassionate
Sudan Liberation Army/Movement HQ
Office of the General Commander

Date :26/4/2020
No. O/G/C

Mr. Head of General Staff deputy general All Osma Khatir

Subject: arrest order

Regarding the upper subject according to the instructions of the General Staff head Yusif Ahmed Yusif to carry out the order of arresting the suspect Mubarak Walduk, and in case of resistance to be dealt with gun fire or deal with him as an enemy and arrest any commander conspiring with him.

Verified by the General Commander of Sudan Liberation Army / Movement General Abdelgadir Abdelrahman Ibrahim (Gaddura)

Annex 5 — Statement by Mubarak Walduk, Zanoun Abdulshafi and other SLA/AW commanders, October 2020

Translated from Arabic

Loyal masses of the Sudanese people, especially the honorable masses of the Sudan Liberation Army Movement, we have been fighting in the front ranks of the movement led by comrade Abdul Wahid Mohamed Ahmed al-Nur, because of injustice and the marginalized regions for eighteen decades in order to recover the rights of the Sudanese people, but the situation is without that, because the leadership of the movement has become a source of security confusion for the citizens inside the liberated lands, and it also started to create regional conflicts from time to time, and therefore we, as leaders in the SLA in Jebel Marra, mentioned below:

- 1- Mubarak Abdel Shakour (Walduk), commander of the movement's operations room.
- 2- Zanoun Abdulshafi Adam Arbab, commander of the Sultan Terab Brigade.
- 3- Suleiman Yaqoub Terab, commander of intelligence for Sultan Terab Brigade.
- 4- Al-Sadiq Rokero, Leader of Humanitarian Affairs in the Movement.
- 5- Awad Amfengkur, leader of the administration in the movement.
- 6- Muslim Abdulshafi Adam Arbab, commander of the operations room of Sultan Terab Brigade.
- 7- Adam Ahmad Hussein (Jelly), commander of the Abu al-Khairat Brigade
- 8- Yassin Abdullatif (Groko), commander of the Lora Brigade.
- 9- Musa Abd al-Shafa (Kiruna), commander of the third battalion of Karam al-Din Brigade.
- 10- Abd al-Wahhab Abdullah Bakr, commander of the administration of Sultan Terab Brigade.
- 11- Muhammad Daku, commander of the operations room, of Abu al-Khairat (b) Brigade.
- 12- Ibrahim Issa Mnjula, second commander of Sultan Terab Brigade.
- 13- Hammad Ismail Jaral al-Nabi, chief of police for Sultan Terab Brigade.
- 14- Salih (Nirim), commander of Abu al-Khairat Brigade (b).
- 15- Adam Habib, second commander of Karam al-Din Brigade.

And others from the leaders, the army, the civil and civil administrations, the Women and Youth Union, we announce our split from the Abdul Wahid movement for the following reasons: -

- 1- Racial bias and the practice of regionalism within the movement in the military and political leadership.
- 2- The elimination of highly qualified leaders, including Maulana Osman Alzain, Hassan Khair, Faisal Konyo, Kemd Araw, and other leaders.
- 3- The arbitrary arrests, torture and excessive violence on the detainees.
- 4- Imposing exorbitant taxes to citizens (collection).
- 5- Arbitrary separation of comrades in foreign offices.
- 6- The deliberate and brutal assassination of citizens.
- 7 - Deprivation of citizens from the harvest of their farms in the areas of Dulow and its environs, and their displacement in their villages.
- 8 - The movement's leader uses his relatives only to manage the movement.
- 9 - His narrow analysis of the field differences and his standing with some leaders, such as Gaddura and overcoming others or leaving the project.
- 10 - Freezing foreign support and diverting it to his own interest, along with developing curricula that call for sectarianism and hatred.

Therefore, we assure you, the masses of the movement, that we are not affiliated with any movement or political system that the Sudanese Revolutionary Front has so far included.

Our Sudanese people and the masses of the steadfast, outgoing movement, we call through you all international, regional and local organizations to address the affected citizens who have fled to the following areas: -

Jawa, Deribat, Sony, Rokero, Thura and other areas.

_We also call on human rights organizations and the entire international community and people of conscience to conduct a transparent and urgent investigation about the villages that were burned in Bucket and its environs by the elements of the leader Gaddura and the violations of human rights, looting, rape, and the forced displacement of defenseless citizens.

Glory and eternity to our martyrs
And urgent healing for the wounded and injured
And freedom for the detainees.

Notification of defected leadership

Annex 6 — Recruitment form for fighters, attributed to JEM



Annex 7 — Founding statement of Abdallah Banda's movement, 1 March 2020

Translated from Arabic

Assembly of the Justice and Equality Movement forces
Transitional Military Council
Communiqué No. 1

Given the historic responsibility we bear at this critical juncture in the history of the Sudan in general, and Darfur in particular, and deeply inspired by the struggles of our proud people, who have risen in revolt and shown the way to other peoples;

In view of the way in which the armed movements in Darfur broke apart and splintered owing to the narrow and selfish ambitions of certain parts of the political leadership of those movements, and of the ensuing prolonged suffering that has afflicted people in the refugee and displaced persons camps; Firmly convinced that the only way to achieve a real, comprehensive and lasting peace throughout the land, thereby putting an end to the long years of suffering that has afflicted our people in Darfur and fully restoring the rights of which they had been deprived, is to transcend petty considerations and rise above narrow tribal and clan thinking, to reject division and fragmentation and to wholeheartedly embrace total unity, on the premise that in unity there is strength, and in division weakness;

And motivated by all those noble notions, we, the historical founding military leaders of the Sudanese Justice and Equality Movement army and those gathered today under the banner of this Assembly of the Movement's forces, have proposed a number of serious and sincere initiatives and appeals, both via social media and directly, urging the leaders of the Justice and Equality Movement and other movements to launch and adopt an initiative for internal reconciliation in order to address all the administrative mistakes that led to division and fragmentation, by bringing together all the factions and military groups that were arbitrarily excluded from the Movement. That would be followed by the adoption of a plan for genuine unity with all the other movements under a united political and military leadership, which would send a single negotiating delegation representing the whole spectrum of revolutionary groups in Darfur to enter into serious talks with the transitional Government so as to achieve a real, comprehensive and lasting peace. Such a peace must meet the desires and aspirations of all the people of this large region, with their various ethnic and regional identities, without any differential treatment or partial settlements. The question of Darfur, we believe, is one that affects all its people as a whole; their rights are therefore utterly indivisible. Moreover, we the fighters, whether members of the many armed factions and groups that split from the Justice and Equality Movement or of other movements, who have borne the brunt of the pain to achieve what we have, are in full agreement in practical terms. All of the conflicts, discord and dissent that led to splits and which, in some cases, resulted in internecine warfare, were the doing of political leaders of those movements, some driven by narrow personal ambitions and grudges and others by family, tribal or clan interests, none of which bore the slightest relationship with the concerns and desires of the people of Darfur.

Our appeals to close ranks, repeated over a period of some six months, were met with nothing but a stubborn intransigence on the part of the political leadership as it rushed headlong to Juba to sign a quick political agreement at any price so as to join the transitional Government on a quid pro quo basis before the expiry of the Government's mandate. It did so without the slightest regard for the interests or aspirations of the fighters on the ground or for the rest of Darfur society, the people who have the most at stake.

As a result, we, the Assembly of the Sudanese Justice and Equality Movement forces, do hereby declare the following:

1. A transitional military council has been formed, made up of senior officers who at one time or another have served as Commander-in-Chief of the forces of the Sudanese Justice and Equality Movement, commanders who have led military operations and division and brigade commanders who by their efforts and heroism have made outstanding contributions to the military accomplishments of the Movement.

2. Lieutenant General Abdallah Banda Abakar Nurayn has been appointed as head of the transitional military council.

3. This Assembly is in no way to be seen as a new movement or a newly founded organization. Rather, it serves to put our house in order and reorganize the ranks for fighters who at various times have adopted stances with regard to how the Movement was run, in particular the army, which has been unjustly shunted aside by the political leadership of the Movement.

4. The motto of the Assembly is total integration and unity, and nothing but unity, of all the armed movements in Darfur. The Assembly shall embody and be at the heart of this great emerging unity, which, God willing, shall surely prosper.

5. The Assembly fully supports the transitional Government, and its Sovereign Council and Council of Ministers, in carrying out its worthy tasks in the transition period: achieving comprehensive peace throughout the Sudan, reviving the national economy and lifting it from its present state of decay, and bringing the country back into the fold of the family of nations by having its name erased from the blacklist of States that sponsor terrorism.

6. The Assembly acknowledges the major role played by the Forces for Freedom and Change and the Sudanese Professionals Association in leading the popular revolution. The Council also expresses its great appreciation to the Sudanese Armed Forces and the Rapid Support Forces for siding with the people, thereby sparing the country from sliding into the downward spiral of violence and civil war that had been planned by some leading figures of the now defunct regime.

7. The Assembly supports the decision to bring those accused of committing crimes in Darfur before the International Criminal Court to be punished in accordance with justice.

8. The Assembly appreciates the role played by the international community and neighbouring countries in the region, in particular Chad, which has shouldered the burden of sheltering, protecting and providing security for some half a million refugees from the Darfur region. The Council also appreciates the efforts of South Sudan in sponsoring the peace negotiations that are taking place today between the movements and the transitional Government in Juba.

9. The Assembly demands the release of members of the armed movements who are still in prison and that clear and credible explanations regarding the fate of those who are missing be given as soon as possible.

Long live the Sudanese people's struggle!

Eternal glory to the righteous martyrs of the revolution!

Assembly of the Justice and Equality Movement forces

The Transitional Military Council

Issued on 1 March 2020

cc:

1. Sovereign Council
2. Council of Ministers
3. Sudanese Revolutionary Front
4. Forces for Freedom and Change
5. Sudanese Professionals Association
6. Head of the Sudanese negotiating delegation in Juba
7. National Security Council
8. African Union
9. European Union
10. League of Arab States
11. Chad
12. South Sudan
13. Qatar
14. United Arab Emirates
15. Egypt
16. Ethiopia

Military commanders who are signatories of the communiqué

1. Lieutenant General Abdallah Banda Abakar Nurayn
2. Bishara Adam Ali Dawud
3. Jibril Abdulkarim Bari (Tek)
4. Ali Adam Timan Abdulrahman (Baga-Sola)

5. Al-Sadiq Hashim Hamid Deby
6. Nurayn Ali Sharif Mako
7. Muhammad Dud Hur Bakhit
8. Abdulaziz Muhammad Darqi Kursi (Sando)
9. Jiddu Ahmad Adam Jarbu
10. Uthman Mahmud Abdulrahman
11. Mansur Sabun Kharif (Carlos)
12. Ibrahim Hashim Bashir Ali (Qarsil)
13. Abduljalil al-Tum Abkar
14. Anwar Adam Mur
15. Abdulmajid Hashim Ano
16. Amr Haqar Jaqru
17. Muhammad Zakariya Dawa
18. Muhammad Sadiq Nur (Mita)
19. Majdi Muslim al-Shami
20. Yusuf Labs Hadi (Al-Kitab al-Akhdar)
21. Abdulrahman Ishaq Dawud Maquri
22. Tahir Bashir Tuti
23. Harun Ali Sharif Mako (Abu Taki)
24. Salim Sulayman Muhammad Daqish (Al-Sha'b)
25. Jamal Ahmad Mays (Rifa)
26. Ibrahim Aro Ithnayn
27. Malik Zakariya Abkar Hasan
28. Sadiq Adam Uthman
29. Isma'il Yahya Adam (Kinka)
30. Isa Bashir Nasr Banko
31. Tahir Hasan Jayad Qarn
32. Ibrahim Ali Ithnayn
33. Uthman Ali Shaybo
34. Ali Hamdan Ali
35. Isa Aru Ithnayn
36. Hasan Ibrahim Amir
37. Abdulmajid Sulayman Adam Atim
38. Al-Sadiq Zakariya Assu (Al-Fil)
39. Ahmad Nur Salih
40. Hasan Abdullah Haram
41. Abdulmajid Hasan Adam (Dababah)
42. Bisharah Adam Bari
43. Abdulkarim Bisharah Taqal
44. Bisharah Adam Hiran Mayo
45. Harun Jabir Ahmad
46. Bashir al-Nur Hashim (Dunya)
47. Abdulrahman Bakhit Ibrahim
48. Isma'il Hamid Muhammad
49. Muhammad Isma'il Qirda
50. Sulayman Abkar Muhammad Isma'il
51. Mubarak Idris Kurdah
52. Nasr Yusuf Baja Hun
53. Bisharah Sabir
54. Al-Sadiq Abdulqadir Husayn
55. Sadam Husayn Ishaq
56. Al-Khamayni Ibrahim Rajab
57. Nur al-Din Isa Husayn (Manqalah)
58. Husayn Adam Ibrahim
59. Abdulkarim Yusuf Halu (Tran)
60. Muhammad Ali Muhammad Nur
61. Ibrahim Ahmad Ibrahim

62. Ahmed Abdallah Adam Haqar
63. Abkar Ibrahim Matar
64. Muhammad Nur Adam Ayd
65. Mustafa Abdullah Bandah
66. Nur Abdullah Bandah
67. Wad al-Amin Babikir Mahmud
68. Khalifah Khalfullah
69. Haliki Abdullah Bandah
70. Ahmad Jar Nambuba
71. Nasr al-Din Ishaq Khayr
72. Adam Arjah Fadl
73. Al-Sadiq Adam Barko
74. Abdullah Muhammad Khatir
75. Hamid Salim Haryo
76. Al-Nur Abdullah Muhammad
77. Bakhit Muhammadayn Amr
78. Jawayn Muhammad Ahmad
79. Al-Sadiq Hashim Hamid
80. Adam Husayn Mustafa
81. Adam Abdulrahim
82. Yahi Ahmad Abdullah
83. Isma'il Muhammad Abdulkarim
84. Ali Abdulrahman al-Tum
85. Abdulaziz Ibrahim Ahim Tum
86. Amar Hasan Wadi
87. Abdulkarim Muhammad Amr
88. Muhammad Bakhit Harun
89. Ibrahim Aro Itnayn
90. Radwan Adam Ibrahim

Issued on Sunday, 1 March 2020

Annex 8 — Transcript of the video of a SLA/AW meeting in Libya, highlighting the cooperation with the LNA's 128 Battalion

Translated from Arabic

When the people will to live,
Destiny must surely respond.
Oppression shall then vanish.
Fetters are certain to break.

Operations Commander of SLA, Axis North, Colonel Muhammad Salih!
Brothers officers, non-commissioned officers and soldiers!
Brothers dear guests!

And greetings to you. And we are celebrating the graduation of the twelfth batch of the soldiers in the establishment of the SLA in the Libyan lands.

And allow me to greet through you the leader and founder of SLA al-ustadh Abdul Wahid Nur and his deputy Abdallah Harran.

And allow me to express through you sincere greetings to the Commander-in-Chief of the SLA forces Abdulgadir Gaddura.

Special greetings to the head of the operational command-in-chief Axis North Comrade Yusif Ahmad Yusif.

Sincere greetings to the Libyan participants, in particular to the 128th Battalion.

And we greet our comrades and colleagues in the fight in the transition, from the Transitional Council and its gatherings which are participating in this celebration.

Dear brothers!

We are happy today to celebrate the graduation of the twelfth batch of the soldiers of SLA under the command of doctor, founder and inspirer of revolution Abdul Wahid Nur and his loyal comrades.

Annex 9 — Alleged RSF internal document on presence in Libya



Annex 10 — Sit-ins in Darfur

The longest (18 days) and most visible sit-in took place in Nertiti, Central Darfur. This sit-in ended peacefully on 15 July 2020 after talks with a GoS delegation. In Fata Borno, also in North Darfur (Kutum locality), the sit-in led to a protest and attack at the state government delegation and the police station in Kutum on 12 July, followed by a militia attack at the sit-in (see Section VI). On 14 July, the North Darfur Wali issued the decree No. 84 (2020), ordering an immediate evacuation of the “aggressors” from the farming lands, prohibition of wearing the traditional turban (kadamul), confiscation of motorcycles and weapons, and arrest of the suspects.¹ By the time of reporting, sit-ins continued in other locations, such as Kalma (South Darfur). Photos below, from local sources and social networks, illustrate the protests and their demands.

Photo: Nertiti sit-in demands, version in pictures

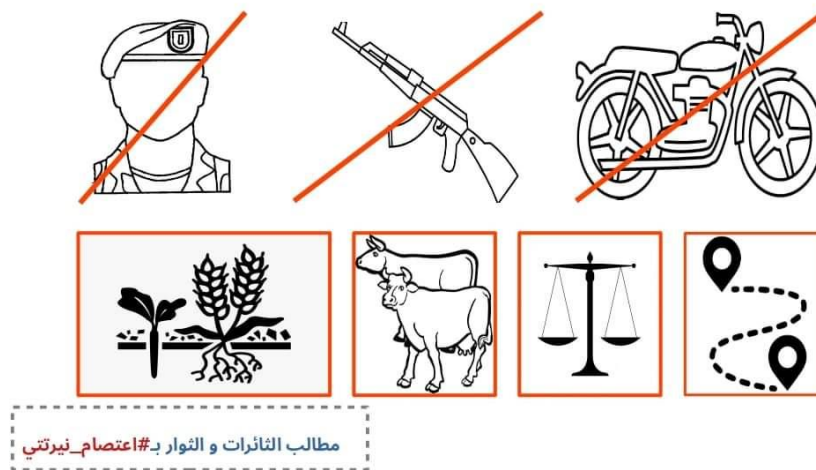


Photo: Nertiti sit-in, one of the demands is to ban the traditional “kadamul” turbans, used for banditry and attacks at the farmers



¹ For the text of the Decree, see: <https://suna-sd.net/ar/single?id=685110>. 14 July 2020. والي شمال دارفور يصدر قرارا بحفظ الأمن بوحدة فتايرنو الادارية:

Photo: Nertiti sit-in demands, English translation



Photo: Al-Neem IDP camp sit-in, Ed Daein locality, East Darfur



Photo: Kabkabiya sit-in, North Darfur



Photo: Fata Borno, North Darfur; a demand to protect the farms



Photo: The beginning of the sit-in in Gereida, 25 July 2020



Annex 11 — El Geneina attack (29-31 December 2019)

On 29 December 2019 and following days, the most serious attack on civilians in recent years in Darfur took place in and around El Geneina, which had experienced escalating tensions between Masalit, traditional owners of the land in the area who had been massively displaced to IDP camps, and local Arab communities, who have been forcefully occupying this land. In February 2020, the Panel interviewed victims, injured, relatives of victims, tribal leaders, both in El Geneina in Khartoum, in order to get a clear picture of events and identify the perpetrators.

After a Masalit killed an Arab in a personal dispute, some RSF personnel and local armed Arabs launched a violent attack on the Krinding I, Krinding II and Sultan House IDP camps in El Geneina. In the attack, which lasted three days, at least 90 civilians were killed. On 31 December, armed Arabs then attacked about 40 villages mostly inhabited by Masalit in El Geneina surroundings, killing at least 12 more people. In the IDPs camps, as well as in the villages, assailants shot indiscriminately, systematically looted properties, and engaged in large-scale sexual violence, including gang rapes. According to several eyewitnesses, RSF local commander Musa Mbello was leading the attack on Krinding camps and was physically present on the scene.

Annex 12 — Intercommunal tensions: Selected statements and declarations by the communities

9 May 2020. The Sons of Fallata Gathering. Statement No. 1²

The statement refers to the events which took place “between our people, the Fallata, and the Mahariya of the omda Abu Noba, Awlad mansour, Awlad Ga’id, Awlad Matar and Hamdaniya” in Tulus locality since 5 May 2020.

The conflict started in Mariya north west of Tulus, when the Fulani stopped some criminals with looted property, disarmed them and handed them over to their families. The subsequent dispute led to shooting, which resulted in the death of four Fallata and seven Rizeigat. Next morning a massive attack took place in many places. The attackers used four by four armed vehicles which are only owned by state agencies in Darfur and primarily by the RSF.

The statement refers to dozens killed “in an asymmetric and repeated fighting imposed on them in all directions and areas”. It also names the Omda Abu Noba, an uncle of Hemetti, as the leader of the attackers and accuses the Governor of South Darfur of false reports to Khartoum and unilateral curfew in the areas known as Dar al-Fallata.

24 July 2020. Rizeigat-Fulani clashes, a Fulani source of the Panel (from Nyala, translated from Arabic).

The reason of the attack is the desire to capture more land and to also make the Fulani area poorer, this is planned by the Arabs, they have a big plan to capture all the area from Dar Missiriya (Kordofan) to Um Dafok in South Darfur, they consider this area to belong to them, so they want to occupy the Fulani lands, and they consider the people there to be farmers and nomads who move around and are not inhabitants of the area, so they see them as a threat and they want to make them poor and hungry and deport them from the area.

We think the attack started on 5 May or 6 May, headed by the omda Moustafa Abu Noba from Rizeigat tribe. We heard that the RSF participated.

Usually they participate by coming first to collect weapons and disarm people and then the attack comes later and people have nothing to defend themselves with.

The second attack came after the media started talking about removing Fallata from this area, so they wanted to remove the Fallata people and gather them in one place. After the attack the Sudanese government did not do anything which shows that this is a large scale operation and that the Arab factor here is clear, and we believe the Rizeigat are the ones responsible for all this.

First attack

It started in Um Dawa Al Ban (Um Dawban), Safiya, Um Safarik, Abu Jabarh, Al Ghoura, Al Twacl, spread to all Fallata villages, most of the pastoral land of the Fallata.

They believe that Abu Noba is the one responsible for organizing this.

About the RSF that participated, we believe that they receive direct orders from above.

The RRF sector of South Darfur is headed by Abul Rahma Juma, the general that heads RSF in that part of Darfur, and he belongs to the Mahariya tribe. We believe that RSF were the ones that organized this attack.

The second attack

The areas where it happened Um Dafok, Um Jalol, Salamat.

The first strike was on Um Dafouk.

It is said that the attack was also done by Kushayb forces and their vehicles and people. Some of these forces were in the CAR and came to participate because they think it is a chance to steal from the Fallata and become rich and use the weakness of the state. They for example attacked Balakoti area near the borders of the CAR and they stole 40.000 of cattle. Their locations are known to the government, but the government is not doing anything about it. The Rizeigat tribe is behind all this, as we believe.

² <https://www.facebook.com/B3SHOM/posts/2316322378673562/>.

20 July 2020. Masalit-Arab conflict, a Masalit source of the panel (from El Geneina, translated from Arabic).

06:28 AM: Yes, yesterday evening [19 July], Al-Geneina was more turbulent and there was heavy exchange of fire in the area near the Arab-inhabited area at Jebel El-Geneina and the camp of Abu Zar and south of Al-Geneina University, the headquarters of the former UNAMID and the Suq al-Jamarik area, where a heavy exchange of fire took place between the Arabs residents of Jebel El-Geneina and some of the Masalit youth. Then, the fire spread to the areas that I mentioned, as a result of the killing and liquidation incidents that took place with some Masalit youth in the previous period in the same area where the exchange of fire took place, as well as in response to what happened in Masteri from the Janjaweed abuse of Masalit and looting that took place there.

El-Geneina's talk today is that the Masalit who do not possess arms now have grenades or explosives that they will use to settle their accounts with the Arab tribes that have been killing them and preventing them from cultivating their lands by force or forcing them to pay amounts for cultivation even though these are their lands. The army intervened and contained the situation after more than three hours of terror, especially for the residents of the Abu Zar camp in which the IDPs seemed to infiltrate into the city due to the intensity of the fire.

The army intervened and contained the situation, the situation is difficult and explosive again. What is new in the situation is that the Masalit youth own the grenades in large quantities and promote this as a new method that enables them to deter the Janjawid.

10:47 AM: Now in Al-Jeneina, all roads are closed with stones and vehicles are not allowed to pass, otherwise they will be broken with stones. Masses of Masalit are heading to the graves to bury their dead. The situation is very tense, and the markets are closed.

10:58 AM: There is another account of the causes of the outbreak of the problem, after the Arabs killed a Masalit person returning from the Mouley area and took his horse, and in the meantime, a passer-by, a Masalit from the army, contacted his family and called them to take revenge from the Arabs. Then a group of armed Masalit gathered and started hitting Arab children who were near Jabal Al-Sattan in Al-Geneina, and then the matter developed. Now the Central Reserve Forces are protecting the IDP camps. The situation is explosive, and everyone is expecting the Masalit response after returning from the cemetery.

11:39 AM: There is a complete absence of the Governor, at least he used to give a press conference explaining the events, and Radio El-Geneina city station is suspended while the citizens need news explaining the events and the precautions required in this circumstance. Now there is a sound of fire towards the cemetery, where the dead were buried. Only Sudan TV briefly indicated what happened, three deaths were announced by the government. In general, there is a complete absence of the central and state media.

0:08 PM: Radio Omdurman spoke with the governor, in which he confirmed the killing of three people and stated that the situation is now under control.

4:06 PM: The Governor proclaims an indefinite curfew in El Geneina and Beida (locality).

4:09 PM (reposted): Report on the events in El-Geneina, Hay El-Jebel, from Kamal al-Zain, activist: On 7/19/2020 there was a policeman called Bashir Sharif from the Civil Defense Police coming from his farm, and when he arrived near Geneina Nafar, he found there was a gathering there, and there were young men who were on their way to the gathering place and found Bashir Sharif on the way carrying a bag in his hand. Then he was ordered to hand over his bag to the young men who were going to the gathering place, and when he refused to hand them the bag, one of them took out a tabanja (8 mm revolver) and shot him in the legs. The policeman fell to the ground and was then brought to Al-Geneina Hospital with a small car. It is said that those who shot Bashir called their relatives, they told them that we are trapped, then they started firing all over the neighbourhood, then armed militias gathered, killing and stealing in the houses and terrorizing citizens. So far three have been killed and five wounded, maybe there are wounded or dead that I did not recognize. And now there are sounds of live bullets, as well as the attack on the Al-Ghaba camp, west of Al-Madaris neighbourhood.

The martyrs:

1 / Al-Nur Muhammad

2 / Muhammad Adam

3 / Abkar Juma

The wounded

1 / Adam Musa al-Daw

2 / Adam Yaqub

3 / Bashir Sharif

4 / Abu Shanab

5 / Yusuf Adam Bakhit

07.00 PM, 25 July 2020: Yes, an agreement has been reached between the Arab and Masalit leaders, and now there is relative calm where individual cases are still prevalent, where one of the Masalit and another Arabs were killed yesterday [24 July] near Krinding. It is possible to move inside the city, but with caution, there are forces from the army and the Central Reserve that do this, but not well and safely.

24 July 2020. Higher Coordination of the Nomads. Statement No. 15³

This statement accuses the Masalit militia of “killing of an entire family while they were sleeping, and the outbreak of the events of Al-Geneina, with the militia attacking young men who were on their leisure trip in the valley, and this attack was followed by another attack from the militias at the nomads in the Jebel neighborhood”.

The statement includes the following demands:

1 / Arresting the perpetrators and saboteurs who seek to destabilize the security and stability of this state (West Darfur).

2 / Imposing state prestige in all the different localities of the state and upholding the rule of law.

3 / The government of West Darfur State must impose its prestige and protect markets and roads to avoid any instability that may occur.

4 / We hold the state government fully responsible for what is going on in this state.

5 / We hold all security services responsible for the safety and security of our people, inside and outside, in their pastures and on their tracks.

24 July 2020. General Union of the Sons of Masalit. Statement about the Gereida massacre.⁴

This statement refers to “a new and repeated violation by the Janjawid against our defenseless people in various areas” and condemns “the complete absence of the honest media that explains to the public opinion about what exactly happens to citizens in the areas of the Sudanese margins”.

According to the statement, on Thursday afternoon the Janjawid brutally assaulted the village of Abdos, which is located about 10 km from the city of Gereida in the state of South Darfur. The attackers were armed militias riding camels and horses, and they “killed large numbers of defenseless citizens and burned the village and looted livestock and other property which have not yet been fully counted”. The local authorities were fully aware of the attack, but “did not interfere, but rather withdrew the forces present in the village to protect the area for unknown reasons”.

The massacre “left dozens of martyrs, missing and wounded, currently receiving treatment in Gereida Hospital, which lacks the most basic elements of treatment”.

The General Union of the Sons of Masalit condemned the attack and warned of “the eruption of an all-out war in Darfur as a result of the absence of the state in the performance of its national duty towards its people, and we fear that people will consider engaging in armed confrontations with the aim of defense”.

25 July 2020. The Fallata Youth Gathering. An important explanatory statement about the events of (Abudos) in Tulus locality (from a Fulani source)

This statement informs the citizens about “the unfortunate events that took place in the Abudos area, in which died some dear ones from our people in the Gereida area”. According to the statement, “a group of IDP camp residents in Gereida launched a few days ago attacks on the people of the Abudos area of Tulus locality, on the pretext that they are owners of farms in the area and provoked the citizens of that area. The problem was further complicated by the presence of an organization that distributed tents and supplies to the IDPs, and this tempted many of the displaced to go to the region for the sake of the aforementioned organization”.

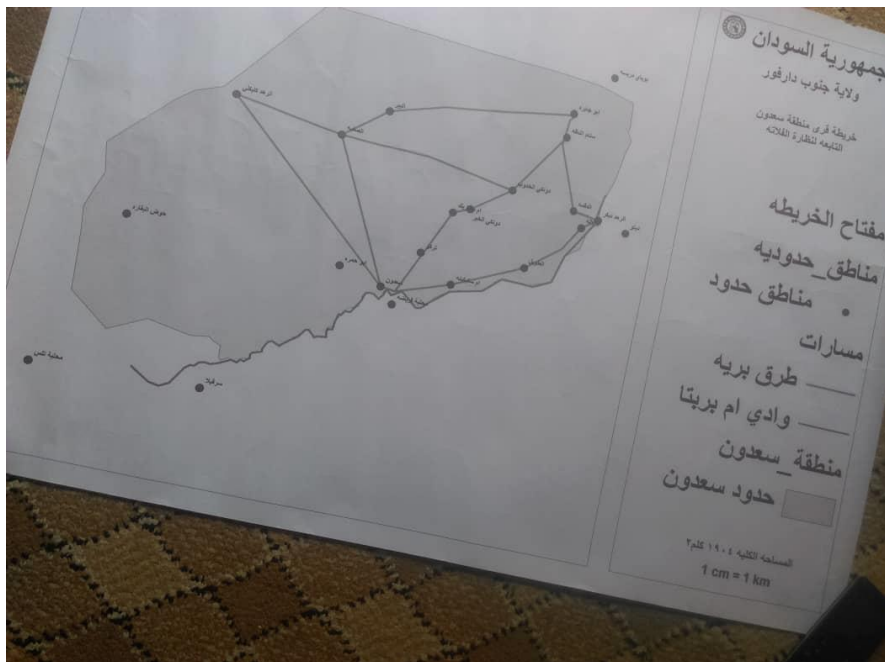
³ 24 July 2020. التنسيقية-الغلبا-لأبناء-الرحل- https://www.facebook.com/-الرحل-التنسيقية-الغلبا-لأبناء-الرحل- بيان رقم 15. التنسيقية العلبا لأبناء الرحل 111417597147891/?pageid=111417597147891&ftentidentifier=160630945559889&padding=0.

⁴ 24 July 2020. الإتحاد العام لأبناء المساليت يحذر من إندلاع حرب شاملة بدارفور. الإتحاد العام لأبناء-المساليت-يحذر-من- http://sudandara.com/2020/07/24/الإتحاد العام لأبناء-المساليت-يحذر-من-

The statement refers to a letter of 5 May 1928 by colonial authorities regarding the borders of the Fur and Fallata lands, stressing that the area of incident is under the responsibility of the Fallata administration and not under that of the Gereida authorities. It argues that it were Yaqub Muhammad Yaqub, the Malik of Gereida, and the Omda Ibrahim Nimr, who “pushed the simple people of the camps in Gereida to go to the Abudos area without coordination with the official agencies and the Fallata administration in the area”.

The statement stresses the historical religion and neighbourhood relationship between the Fallata and the Masalit and indicates that “there are those who strive to destroy this relationship and replace it with hatred”.

Photo: Map of the Sa’adun zone, South Darfur, marked as “under the Fallata Nazirate” (from a Fulani source)



Statement from Civil Society and Human Rights Activists on the attack on Masteri town, Beida, West Darfur on 25 July 2020 (English translation, from a Masalit source).

Masteri town is located West South of Geneina town the capital of West Darfur and is about 49 KMs away from Geneina. It's part of Beida locality. It hosts over 100,000 populations of which 70% is IDPs. Masteri admin unit hosts many tribes including Massalit (majority), Dago, Bargo, ...etc

As it happens last week (18 July 2020) today the 25 July 2020 early morning around 6:30am armed Arab men estimated at over 1,000 on vehicles, motor bikes, horses, camels and on foot wearing military uniforms and civilian uniforms attacked Masteri area from the north and east sites. Despite the military compound is located in the northern part of Masteri and the police post/station located in the eastern part of Masteri both were ordered about not to open fire or fight back the attackers and that the attackers had to attack the police post in which 7 police men were killed. After this the perpetrators spread over the town and started killing, burning and looting belonging of the community across the town. This event lasted for almost 7 hours and sadly the state government sent joined forces/troops late evening after the attackers did whatever they wanted and withdrew themselves from the area. This attack resulted in many deaths and till this moment they collected 57 remains and still finding more and many injuries of which so far 30 admitted to be critical injuries. They are still counting the houses that got burned and also estimating the loses.

Currently people are living in a fear as they still expect that these attackers may come back and do whatever they can since movement is silent and not reacting. As civil society members and human right activists we

urge the UN General Assembly and the Security Council to take strong step towards protecting civilians so that they don't take refugee to another country or displace to other areas within the country.

We also urge UN to quickly rescue those whom their houses burned, belonging taken especially it's rainy season now the season of many diseases. We also urge the government of Sudan to hold those committed the crime accountable and ensure that such incident no longer take place.

Below is the incident that took place in Masteri on 18 July 2020

In the afternoon of 18 July 2020, armed Arab men wearing both civilian clothes and military uniforms on cars, horses, camels attacked Masteri town. The attack dispersed the sit-in that which at that point had lasted over 10 days. 18 people were injured including 3 women and 2 children (a girl of 5 and a boy 3 years old) over 100 houses got burned, animals and other belonging got looted (not yet counted). While the shooting and burning was ongoing, it rained and this rain rescued the town from massive burning.

Civil Society and Human Rights Activists
West Darfur State, Sudan

Photo: 26 July 2020. Refugees leaving Masteri because of the attacks (Source: Twitter)

